

La Boussole du CPQ

2026

analyse de l'état
de l'économie
du Québec

Mot de la présidente et cheffe de la direction

Depuis 2010, le Conseil du patronat du Québec mesure périodiquement la performance économique du Québec afin d'en dégager les forces, les faiblesses et les leviers de prospérité. Autrefois connu sous le nom de *Bulletin de la prospérité*, cet exercice évolue cette année pour devenir la *Boussole du CPQ – Analyse de l'état de l'économie du Québec*.

Si les années passent et que certains indicateurs progressent, le constat demeure : le Québec dispose d'atouts considérables, mais doit encore relever des défis structurels majeurs pour réaliser son potentiel économique.

Dans un contexte marqué par l'incertitude commerciale, les transformations technologiques et le vieillissement démographique, il est essentiel de prendre la mesure de notre situation et de nous comparer aux économies qui sont nos partenaires et nos concurrentes pour devenir compétitifs.

La Boussole du CPQ se veut un outil de référence pour alimenter la réflexion collective et éclairer les décisions qui façonnent l'avenir économique du Québec, puisque la création de richesse n'est pas une fin en soi, mais plutôt une condition essentielle à l'amélioration durable du niveau de vie, au financement de nos services publics et au maintien de notre qualité de vie.

J'espère que cette nouvelle édition contribuera à faire émerger des solutions ambitieuses et concrètes pour que le Québec transforme ses forces en occasions de croissance et bâtisse une prospérité durable pour l'ensemble de la société.

Bonne lecture !

Michelle LLambías Meunier

Présidente et cheffe de la direction, Conseil du patronat du Québec

À propos

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de regrouper et défendre les intérêts des employeurs afin de s'assurer qu'ils disposent des meilleures conditions pour prospérer dans un contexte de concurrence mondiale. En plus de défendre leurs intérêts, le CPQ apporte un éclairage documenté à des enjeux complexes.

Nous nous donnons le mandat de proposer des solutions concrètes et réalistes et d'entretenir un dialogue constructif avec un nombre croissant de parties prenantes qui aspirent à un développement économique responsable et inclusif.

Coordination de la recherche et rédaction

Norma Kozhaya, vice-présidente, Recherche, et économiste en chef, CPQ
Avec la collaboration d'Amer Darazi, analyste économique

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Octobre 2026

Cette publication peut être consultée sur le site web du Conseil du patronat du Québec à cpq.qc.ca



Table des matières

1

CAPITAL HUMAIN ET
DISPONIBILITÉ DE LA
MAIN-D'ŒUVRE

INTRODUCTION 06

Synthèse des résultats pour 2026 10

2

COÛTS DE LA
MAIN-D'ŒUVRE

1 Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre 12

1.1 Diplomation au secondaire 13

1.2 Taux d'obtention du diplôme universitaire de premier cycle 17

1.3 Taux de scolarisation postsecondaire des adultes 20

1.4 Taux d'activité des personnes âgées de 55 à 69 ans 21

1.5 Intégration économique des immigrants 25

3

RÉGLEMENTATION

2 Coûts de la main-d'œuvre 27

2.1 Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale 28

2.2 Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés 30

3 Réglementation 32

3.1 Orientation des lois du travail 33

3.2 Efforts des entreprises en matière de conformité réglementaire 35

4

FISCALITÉ ET FINANCES
PUBLIQUES

4	Fiscalité et finances publiques	37
4.1	Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI)	38
4.2	Pression fiscale	40
4.3	Dette publique	41

5

AUTRES INDICATEURS DE
L'ENVIRONNEMENT DES
AFFAIRES

5	Autres indicateurs de l'Environnement des affaires	43
5.1	Âge moyen des infrastructures publiques de transport	44
5.2	Intensité entrepreneuriale	46
5.3	Dépenses en recherche et développement	49
5.4	Innovation	51
5.5	Investissements en technologie de l'information et des communications	52
5.6	Productivité	54

	CONCLUSION	56
--	------------	----

ANNEXE I

	Précisions sur la méthodologie	58
--	--------------------------------	----

ANNEXE II

	Autres informations	60
--	---------------------	----

	Notes	64
--	-------	----

A blurred background image of a business meeting. Several people are gathered around a table, looking at and pointing to various data visualizations. These include bar charts, line graphs, and donut charts on both paper documents and a tablet. The scene is dimly lit, with a warm, orange-toned light source creating a soft glow over the participants and the data. A thin, curved orange line is visible in the upper left corner of the frame.

Introduction

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) publie, depuis 2010, le *Bulletin de la prospérité du Québec* afin de mettre en évidence les principales forces et faiblesses économiques du Québec grâce à un système de notation axé sur une série de variables jugées fondamentales à la prospérité du Québec. Ce bulletin ne vise pas à évaluer les gestes posés par les différents gouvernements, mais plutôt à reconnaître l'état de la situation qui doit être pris en considération lors de l'élaboration de politiques à venir.

Par cette initiative, nous mesurons de manière périodique la situation de certains indicateurs qui représentent des déterminants de la création de richesse. Dans cette édition 2026, nous rebaptisons le *Bulletin de la prospérité du Québec* la *Boussole du CPQ – analyse de l'état de l'économie du Québec*. Cette analyse présente une mise à jour des indicateurs selon les données disponibles et les compare avec 2010, première année de production du Bulletin.

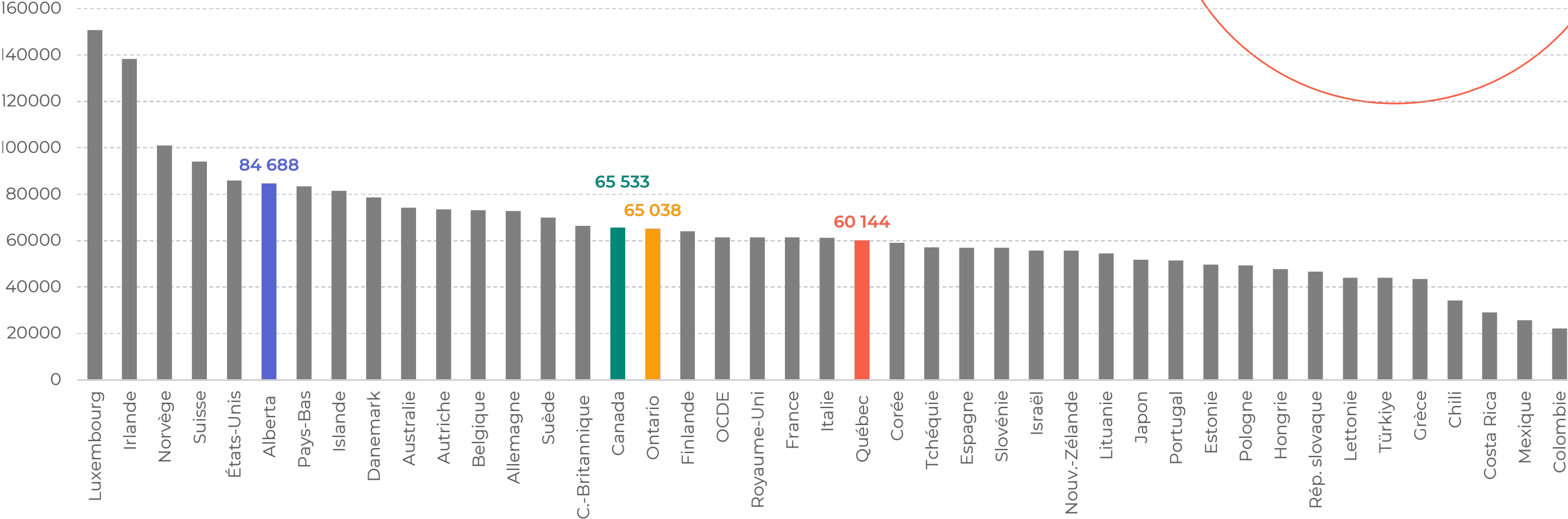
Au fil des années, ce bulletin démontrait une performance ambivalente de l'économie québécoise comparativement à d'autres économies similaires, particulièrement les principales provinces canadiennes. Que ce soit en fonction de la variable majeure que constitue la richesse collective ou encore d'autres variables qui seront analysées plus en profondeur dans ce document, le Québec continue à tirer de l'arrière malgré une amélioration relative de certains indicateurs. Le PIB par habitant au Québec (estimé à 60 144 \$ à PPA), se situe à un niveau plus faible qu'en Ontario (65 038 \$), en Alberta (84 688 \$) ou en Colombie-Britannique (66 370 \$) (graphique 1)¹. Il est aussi moins élevé que la moyenne des pays de l'OCDE (61 381 \$). En fait, le Québec se classe au 22^e rang parmi l'ensemble des 42 pays et provinces analysés. Le classement du Québec a connu une très légère amélioration alors qu'il se classait au 23^e rang parmi les 42 pays et provinces en 2010.

Si le PIB par habitant au Québec conserve un écart négatif par rapport au reste du Canada et à l'Ontario, cet écart affiche tout de même une tendance à la baisse. L'écart négatif est en effet de 8 % par rapport à l'Ontario en 2024 alors qu'il était de 14 % en 2010 (graphique 1.1)².

Plusieurs risques pèsent certes sur l'économie québécoise, de même que sur l'économie mondiale. La conjoncture actuelle comporte une grande part d'incertitude, ainsi que des défis majeurs, notamment dans le contexte des conflits géopolitiques et commerciaux.

Sur le plan structurel, le vieillissement démographique, plus accentué au Québec qu'ailleurs au Canada, continue de poser des défis et exige d'importants ajustements. Il en est de même pour la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la transition énergétique et les mutations technologiques.

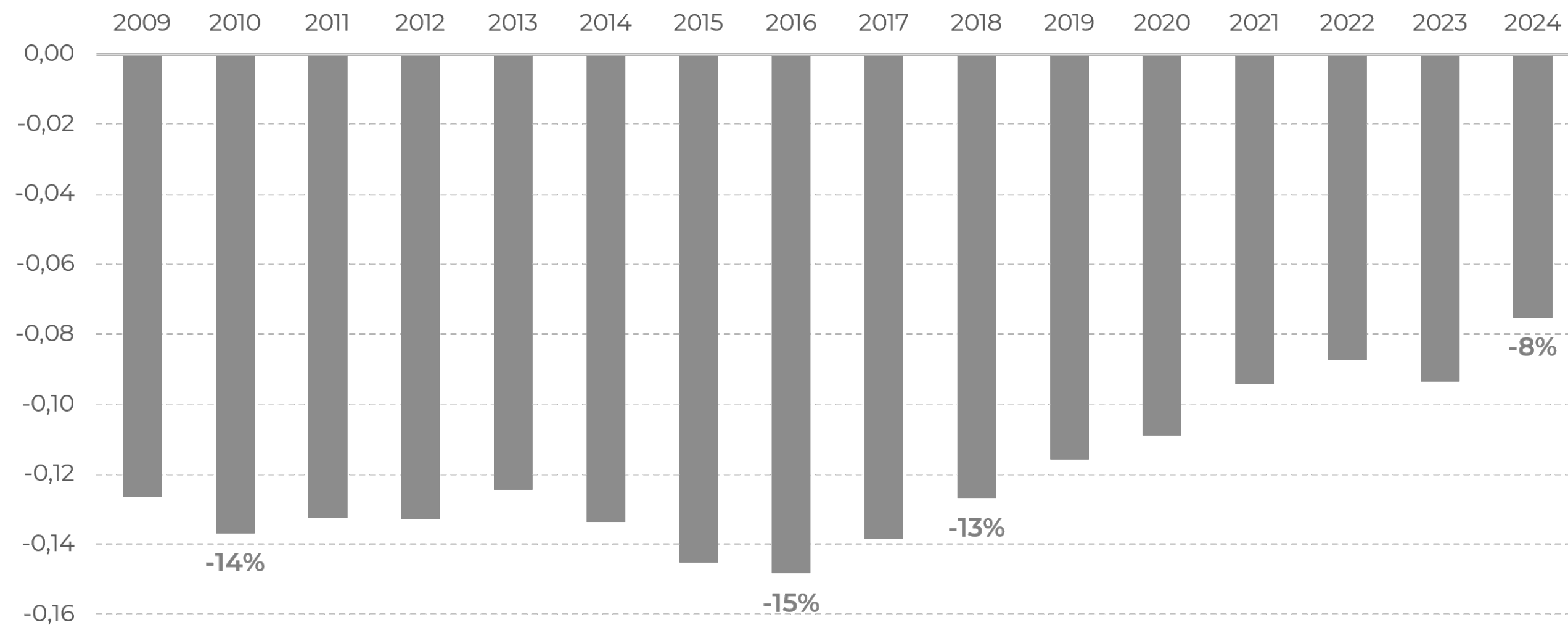
La création de richesse est ainsi plus que jamais incontournable pour le progrès socio-économique et la prospérité du Québec. C'est dans le but de mesurer notre performance par rapport à cette quête de prospérité que le CPQ a lancé, en 2010, le *Bulletin de la prospérité du Québec* et qu'il continue de faire cette évaluation.



Graphique 1

PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA en dollars courants), 2024

Sources :
Données de l'OCDE : [Explorateur des données de l'OCDE](#) • NAAG Chapitre 1 : PIB, Données provinciales, calculs du CPQ à partir de : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610022201> et [Estimations de la population au 1er juillet, par âge et genre](#)



Graphique 1.1

**Écart, PIB par
habitant
Québec-Ontario**

Synthèse des résultats pour 2026

Le tableau 1 présente les résultats de l'analyse de l'état de l'économie du Québec en comparaison avec ceux de 2010, soit la première année de production du Bulletin de la prospérité du Québec. L'attribution des notes se fait en fonction du rang du Québec dans le groupe de référence des provinces et pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. La méthodologie est présentée en détail à l'annexe I. L'année de référence pour les différents indicateurs est la dernière pour laquelle des données étaient disponibles au moment de la production de la boussole.

La performance globale du Québec est évaluée à « C ». Il s'agit de la même note qui lui a été attribuée en 2010, de même que dans les éditions suivantes.

Le Québec fait bonne figure sur trois des 20 indicateurs (note de A), soit :

- Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle;
- Le niveau d'éducation postsecondaire;
- Le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement.

Sa performance est toutefois décevante (note de D) dans d'autres indicateurs, notamment :

- Le décrochage scolaire;
- Les taxes sur la masse salariale;
- La dette publique;
- Le nombre d'exigences réglementaires.

Enfin, il se classe plutôt dans la moyenne pour les autres indicateurs (note de B ou C).

Cela dit, certaines améliorations et détériorations par rapport à 2010 sont à retenir, particulièrement :

- Du côté des détériorations :
 - L'âge moyen des infrastructures publiques;
 - Les dépenses en recherche et développement (R-D).
- Du côté des améliorations :
 - Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle;
 - Le taux effectif d'imposition sur l'investissement;
 - Les investissements en technologies de l'information et des communications (TIC).

La performance du Québec demeure pratiquement inchangée, toujours par rapport à 2010, pour les autres indicateurs. Il faut noter que certains indicateurs ont pu connaître une certaine amélioration (ou détérioration) sans que cela n'affecte nécessairement le positionnement et la note, mais qui vaut la peine d'être soulignée. Parfois aussi, lorsque d'autres facettes de l'indicateur sont disponibles et prises en considération, la performance du Québec peut paraître plus ou moins négative ou positive. C'est le cas, par exemple, de l'intégration des immigrants au marché du travail.

Tableau 1

Résultats de la boussole du CPQ 2026, en comparaison avec ceux de 2010

	N° de graphique	Rang parmi les provinces en 2026	Rang parmi les pays et les provinces en 2026	Note 2026	Rang parmi les pays et les provinces en 2010*	Note 2010	Variation 2026 par rapport à 2010
PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA)	1	4/4	22/42	C	23/42	C	=
Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre				B-		C	
Pourcentage des jeunes adultes sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas l'école	2	4/4	nd	D	nd (4/4)	D	=
Pourcentage de la population adulte qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires	4	4/4	11/40	B	11/40	B	=
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle	5	1/4	nd	A	nd (2/4)	B+	↗ ↗
Taux de scolarisation postsecondaire des adultes	6	3/4	4/41	A	4/34	A	=
Taux d'activité des travailleurs âgés	7	3/4	22/42	C	20/34	C	=
Intégration économique des immigrants par rapport aux natifs	8	4/4	nd	D+	nd (4/4)	D	↗
Coût de la main-d'œuvre				C		C	
Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale	9	4/4	nd	D	nd (4/4)	D	=
Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés	10	2/4	10/34	B	11/23	B	=
Réglementation				D+		D+	
Orientation des lois du travail	(Tableau)	4/4	nd	D	nd (4/4)	D	=
Coût de la conformité à la réglementation	11-A	3/4	nd	C	nd (3/4)	C	=
Nombre d'exigences réglementaires	11-B	4/4	nd	D	nd (4/4)	D	=
Finances publiques				C+		C	
Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement	12	1/4	8/38 (chiffres de 2020)	A	10/38	B	↗ ↗
Pression fiscale (recettes fiscales en pourcentage du PIB)	13	4/4	30/40	C	28/38	C	=
Dette publique	14	4/4	nd ³	D	nd (4/4)	D	=
Autres indicateurs de l'environnement des affaires				C-		C	
Âge moyen du stock de capital	15	3/4	nd	C	nd (2/4)	B	↘ ↘
Intensité entrepreneuriale	16	4/4	nd	C-	nd (3/4)	C	↘
Dépenses en R-D	17	1/4	14/39	B	10/40	A	↘ ↘
Innovation	18	4/4	nd	C**	nd	nd	
Investissements en TIC	19	2/4	nd	B	nd (3/4)	C	↗ ↗
Productivité du travail	20	4/4	24/42	C	23/41 (4/4)	C	=
Moyenne générale				C		C	

* Le rang parmi les provinces uniquement est présenté entre parenthèses lorsque des comparaisons internationales ne sont pas disponibles
** Voir le texte pour l'attribution de la note C.

1

Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre

Indicateurs

- Diplomation au secondaire
- Taux d'obtention du diplôme universitaire de premier cycle
- Taux de scolarisation postsecondaire des adultes
- Taux d'activité des personnes âgées de 55 à 69 ans
- Intégration économique des immigrants par rapport aux natifs

Les indicateurs présentés aux pages suivantes rendent compte à la fois de la qualité de la main-d'œuvre, notamment au regard du niveau de scolarité, et de la disponibilité de celle-ci, mesurée par les taux d'activité et de chômage de certains groupes ciblés.

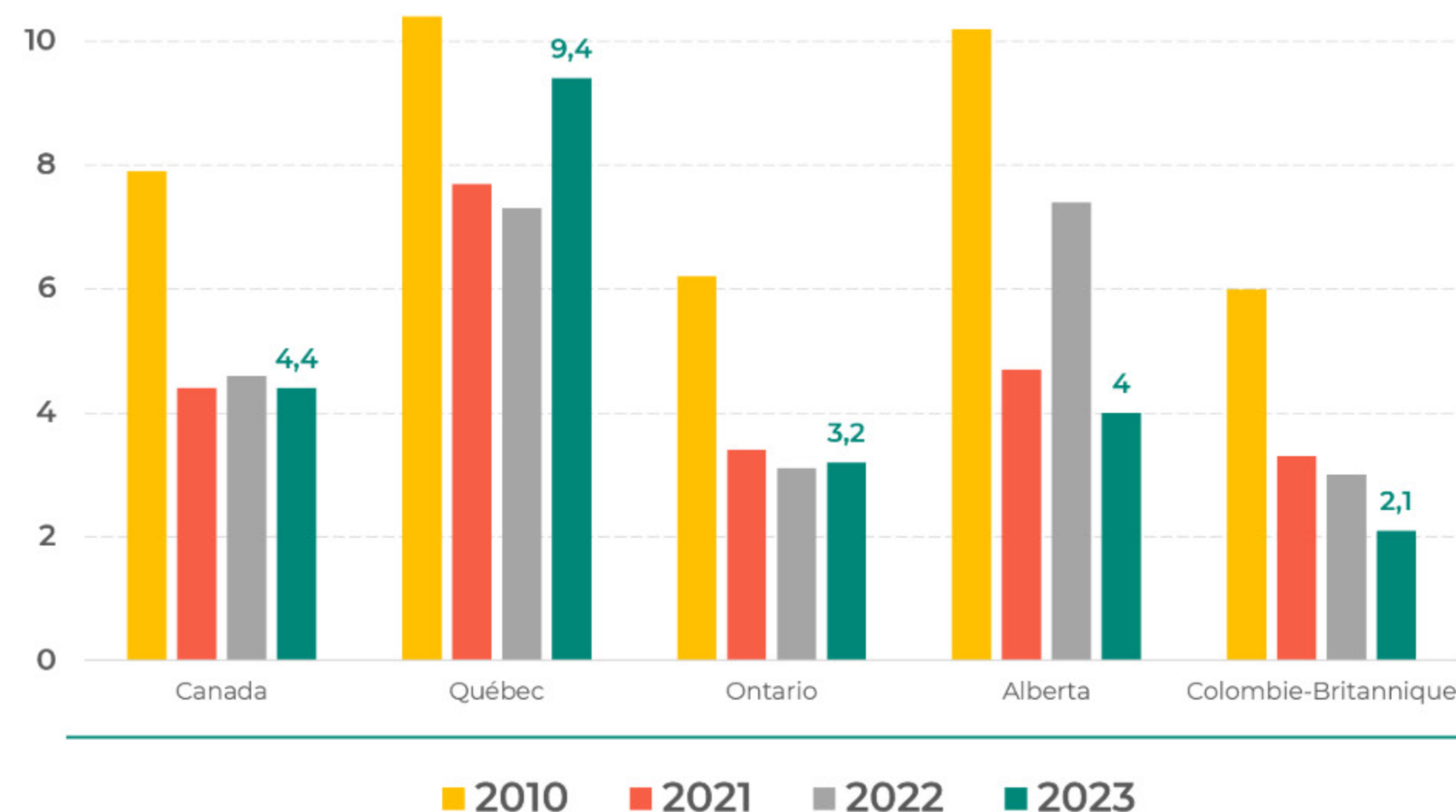
Les enjeux liés à la disponibilité et à la gestion des ressources humaines ainsi qu'au développement du capital humain sont de plus en plus au cœur des gains de productivité et de la capacité du Québec à augmenter son potentiel économique et à prospérer. Dans un contexte d'évolution constante de la technologie et des besoins de main-d'œuvre qualifiée, la capacité d'un État de se mesurer à la concurrence repose grandement sur les compétences de sa population active.

La situation démographique représente également un défi supplémentaire. Le Québec se retrouve en situation de pénurie de main-d'œuvre du fait du vieillissement de sa population et doit redoubler d'efforts afin d'accroître la productivité du travail et d'élargir son bassin de main-d'œuvre.

1.1 Diplomation au secondaire

La performance du Québec en matière d'éducation secondaire est observée sous trois angles : la part des individus sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas

l'école chez les 20-24 ans, le taux de diplomation par cohorte et la part de population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires.



Graphique 2

Pourcentage des personnes de 20 à 24 ans qui sont sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentent pas l'école (2010 et 2021 à 2023)

Source :
Statistique Canada, Enquête sur la population active. Données obtenues suivant une demande faite auprès de Statistique Canada.

À propos des indicateurs

Le taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires est une composante centrale dans l'évaluation du rendement des systèmes d'éducation. Au Québec, le diplôme d'études secondaires (DES) ou encore le diplôme d'études professionnelles (DEP) constituent le minimum requis pour bénéficier des outils de développement, de formation et de spécialisation dont tout individu a besoin durant sa vie. Les conséquences économiques et sociales de la non-diplomation sont lourdes tant pour les individus que pour la société et la vigueur économique du Québec.

Le graphique 2 montre le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires et qui ne fréquentent pas l'école. C'est ainsi que Statistique Canada définit la notion de décrochage scolaire.

Le graphique 3 montre le pourcentage des élèves d'une cohorte qui ont obtenu un diplôme de fin d'études secondaires, et ce, cinq, six et sept années après leur entrée au secondaire. Cette variable illustre la capacité du système d'éducation à mener les élèves à une diplomation dans un délai considéré normal.

Le graphique 4 montre le pourcentage de la population adulte qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires, donc qui n'a pas le minimum d'éducation requis.

Chacune de ces trois statistiques illustrées dans les graphiques précédents présente une facette de la performance de notre système d'éducation secondaire.



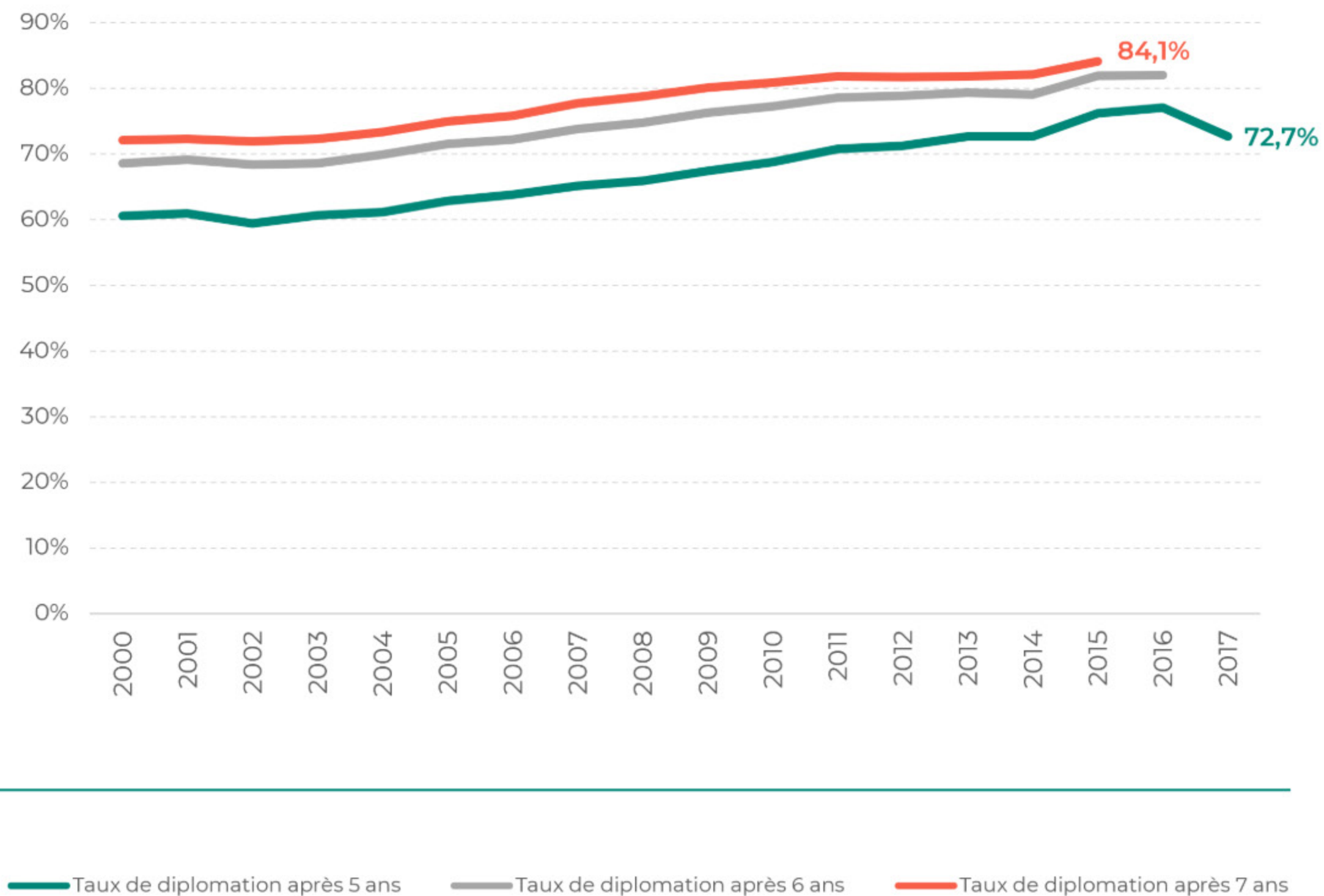
Décrochage scolaire

Indicateur 1

Le Québec affiche le pire taux de décrochage scolaire des quatre provinces. Le pourcentage des personnes de 20 à 24 ans qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires et qui ne fréquentent pas l'école atteint 9,4 % au Québec en 2023, alors qu'il se limite à 4,4 % en moyenne au Canada (graphique 2).

De plus, moins de trois élèves québécois sur quatre terminent leur 5e secondaire dans le délai normal (73 %), et un peu plus de huit sur dix élèves obtiennent leur diplôme en sept ans (graphique 3)⁴. Il peut être noté par ailleurs que chez les garçons, ce sont seulement 66 % qui terminent leur 5e secondaire dans le délai normal comparativement à 79 % chez les filles.

Un regard sur les données depuis 2010 montre que le taux de décrochage scolaire a connu des fluctuations d'année en année et certaines améliorations à l'occasion. La tendance à la baisse que montrait le Québec semble s'être inversée à partir de 2020, alors que dans les autres provinces, la situation a continué de s'améliorer. À ce sujet, on peut se poser des questions quant aux impacts de la COVID-19 sur les apprentissages et la diplomation, de même que ceux de la rareté de la main-d'œuvre. Il peut être constaté, par exemple, que le taux d'emploi des 20-24 ans au Québec est significativement plus élevé que celui de l'Ontario et que la moyenne canadienne (75 % comparativement à 66,6 % en Ontario et à 68,6 % au Canada, en décembre 2025).

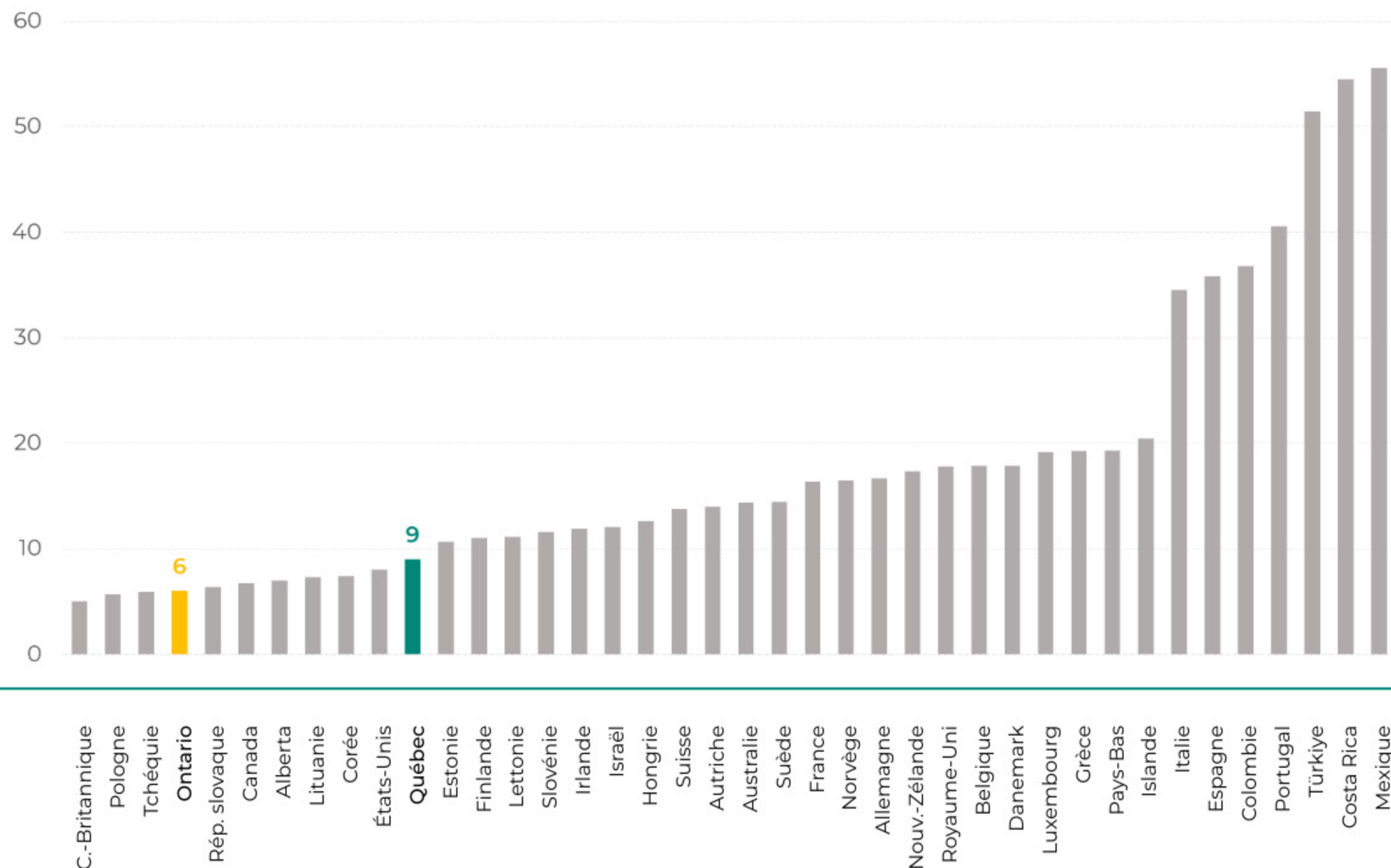


Graphique 3

Taux de diplomation par cohorte d'élèves, selon l'année d'entrée au secondaire, Québec (1991-2017)

Source :
Ministère de
l'Éducation,
gouvernement
du Québec,
rapport
Diplomation et
qualification au
secondaire,
Édition 2023,
[Diplomation et
qualification au
secondaire](#)





Pourcentage des adultes ne possédant pas de diplôme d'études secondaires

Indicateur 2

Bien qu'au Québec, le pourcentage des adultes qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires figure parmi les plus faibles comparativement aux pays de l'OCDE (graphique 4), il est le plus élevé parmi les provinces canadiennes étudiées, soit de 9 %, comparativement à 6 % en Ontario (données de 2023). La comparaison avec les pays de l'OCDE et les provinces canadiennes permet au Québec d'obtenir la note « B », le Québec se classe au 11^e rang sur 40. Il faut noter toutefois que des progrès importants ont été réalisés : ce taux était de 16 % en 2008 et le Québec se classait 14^e sur 37.

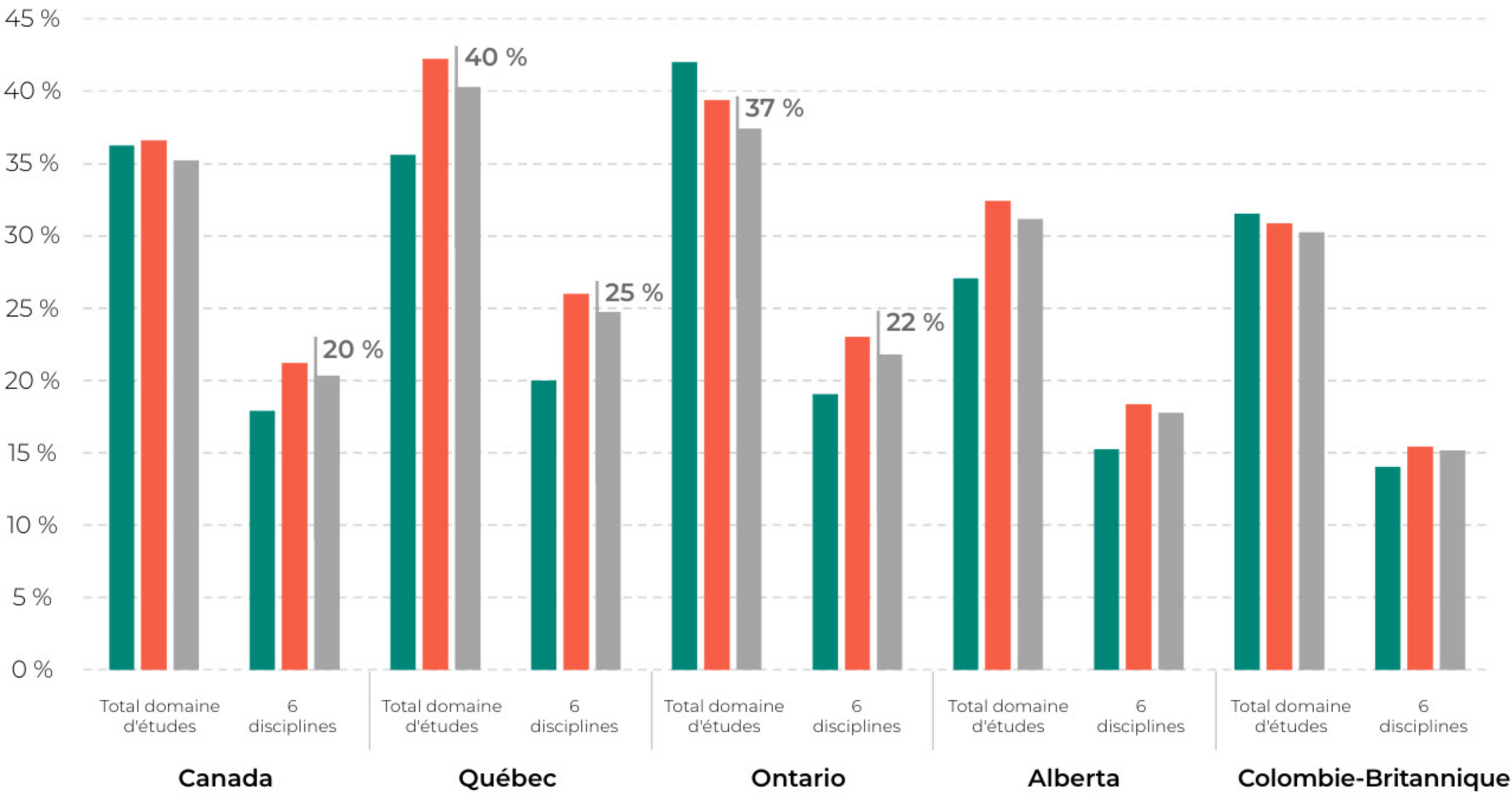
Graphique 4

Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires

Source :

Statistique Canada [Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le genre](#), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires et [Regards sur l'éducation 2023](#) | OCDE

1.2 Taux d'obtention du diplôme universitaire de premier cycle



Graphique 5
Baccalauréats et grades équivalents de premier cycle décernés en pourcentage de la population âgée de 22 ans en 2010, 2023 et 2024

Source :
Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 : *Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501>,
tableau 37-10-0020-01 : *Diplômés postsecondaires, selon le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le sexe*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710002001>,
et calculs du CPQ.

À propos de l'indicateur

Cet indicateur mesure notre capacité d'amener une partie des jeunes au diplôme de premier cycle universitaire en général et dans certaines disciplines. Pour chaque province, le graphique 5 présente deux taux. Dans le premier, le numérateur comprend le nombre de diplômes universitaires décernés pendant une année dans l'ensemble des disciplines. Dans le second, le numérateur contient les diplômes décernés chaque année dans six domaines d'études particuliers, ceux associés aux sciences, aux technologies, au génie et aux mathématiques (STEM) - soit les sciences physiques et de la vie et les technologies ; les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information; l'architecture, le génie et les services connexes; l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation; la santé, les parcs, la récréation et le conditionnement physique - ainsi que le commerce, la gestion et l'administration publique.

Dans une société qui mise largement sur les technologies et l'innovation, la croissance du nombre de travailleurs possédant des compétences en sciences et en génie est déterminante. En plus des domaines d'études à connotation scientifique et technologique, celui des sciences de la gestion est également important. La présence de bons gestionnaires est en effet un facteur clé dans l'amélioration de la productivité, en particulier dans le contexte actuel de changements importants dans l'organisation du travail.

Le nombre de diplômes est rapporté à la population âgée de 22 ans (l'âge d'obtention d'un premier baccalauréat universitaire pour une personne qui suit le cheminement scolaire normal dans la majorité des disciplines, sauf génie et éducation)⁵.



Taux de diplomation universitaire de premier cycle

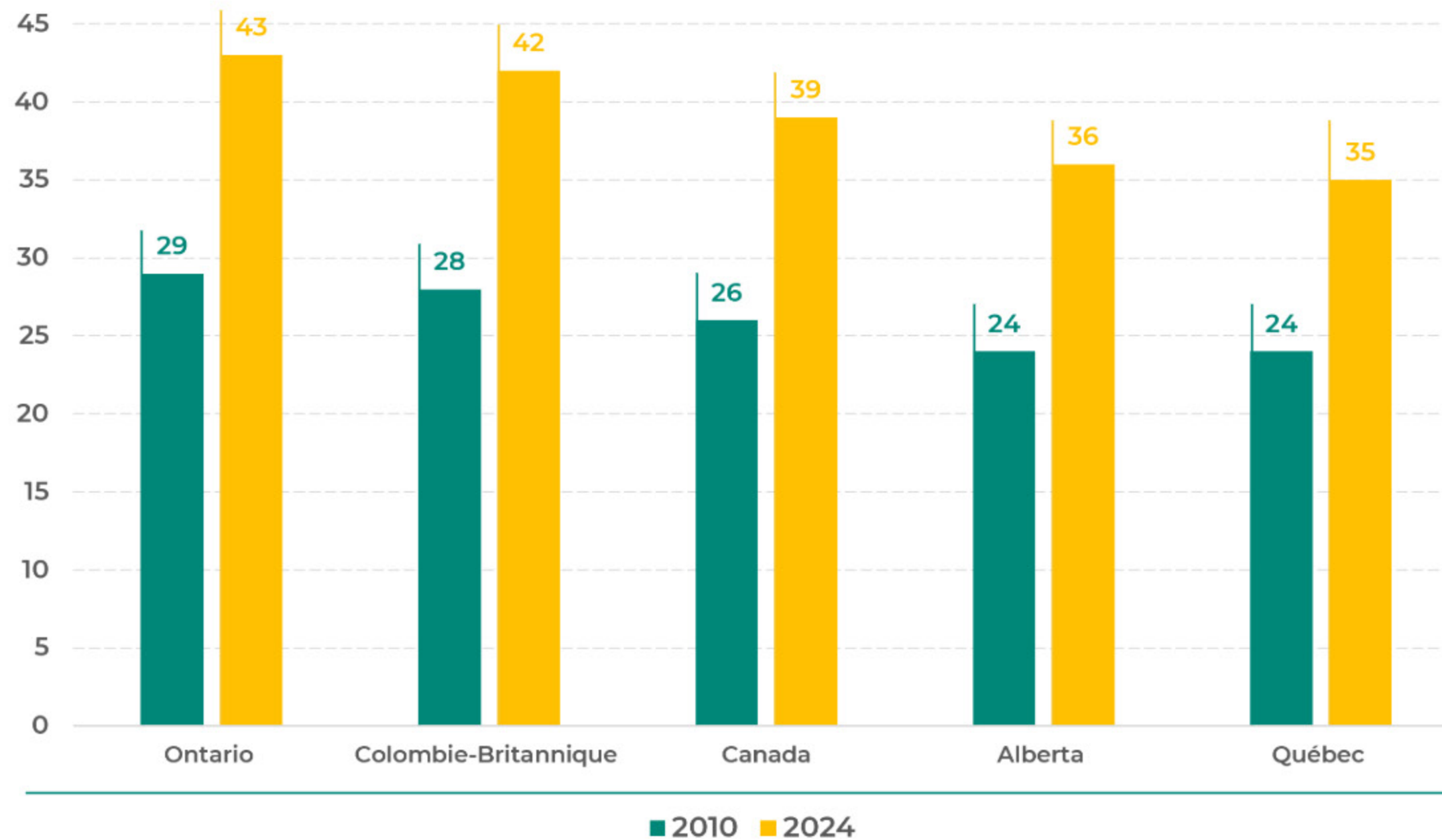
Indicateur 3

Le nombre de baccalauréats et de diplômes universitaires de premier cycle décernés dans l'ensemble des disciplines équivaut à 40 % des Québécois âgés de 22 ans. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au taux de 2023, mais d'une hausse par rapport aux niveaux historiques, notamment 2010. Cela situe le Québec au premier rang des provinces canadiennes, devant l'Ontario (37,4 % en 2024). Le classement du Québec est pratiquement le même si on prend la population de 22 à 25 ans au dénominateur au lieu de la population de 22 ans uniquement. Quant aux six domaines d'études, le Québec affiche un taux de 25 % se classant aussi devant les trois autres provinces, ainsi que devant la moyenne canadienne estimée à 20 %.

Cette performance est certes encourageante et réjouissante et doit être soulignée. Certaines nuances doivent cependant être faites. Le numérateur inclut les diplômes décernés à des étudiants canadiens (et non seulement québécois), ce qui inclut donc un nombre non négligeable de diplômes décernés à des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Aussi, la population de 22 ans au dénominateur contient les

les étudiants étrangers, on sait que ce nombre a connu une augmentation importante en 2023 et surtout 2024 particulièrement en Ontario, ce qui peut impacter à la baisse les taux ontariens. On peut noter aussi que la population de 22 ans est en diminution au Québec depuis 2013, liée au vieillissement démographique, alors qu'elle augmente en Ontario et dans les autres provinces. La population de 22 ans a diminué de 11 % au Québec depuis 2013 alors qu'elle a augmenté de 13 % en Ontario.

Par ailleurs, il faut se rappeler qu'en ce qui concerne le niveau de diplomation globale pour l'ensemble de la population adulte, le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui détient un diplôme universitaire est plus bas que dans les trois autres grandes provinces malgré les progrès réalisés. À titre de comparaison, il se situait à 35 % en 2024 (24 % en 2010), contre 43 % pour l'Ontario et 39 % pour la moyenne canadienne (graphique 5.1)⁶. Le retard historique du Québec à cet égard par rapport aux autres provinces n'a ainsi pas encore été rattrapé et les efforts devront donc se poursuivre à ce chapitre.



Graphique 5.1

Part de la population âgée de 25 à 64 ans qui détient un diplôme de grade universitaire en 2010 et 2024

Source :
Statistique Canada,
tableau 14-10-0118-01
et calculs du CPQ.



1.3 Taux de scolarisation postsecondaire des adultes

À propos de l'indicateur

Cette statistique mesure la proportion de main-d'œuvre la plus scolarisée dont dispose une société chaque année, plus précisément la proportion d'adultes ayant atteint le niveau tertiaire de formation. Elle comprend essentiellement la diplomation aux niveaux collégial et universitaire⁷. Contrairement à la statistique précédente sur les diplômes décernés, qui montre le taux de diplomation par cohorte, celle-ci porte sur l'ensemble de la population active d'âge adulte.

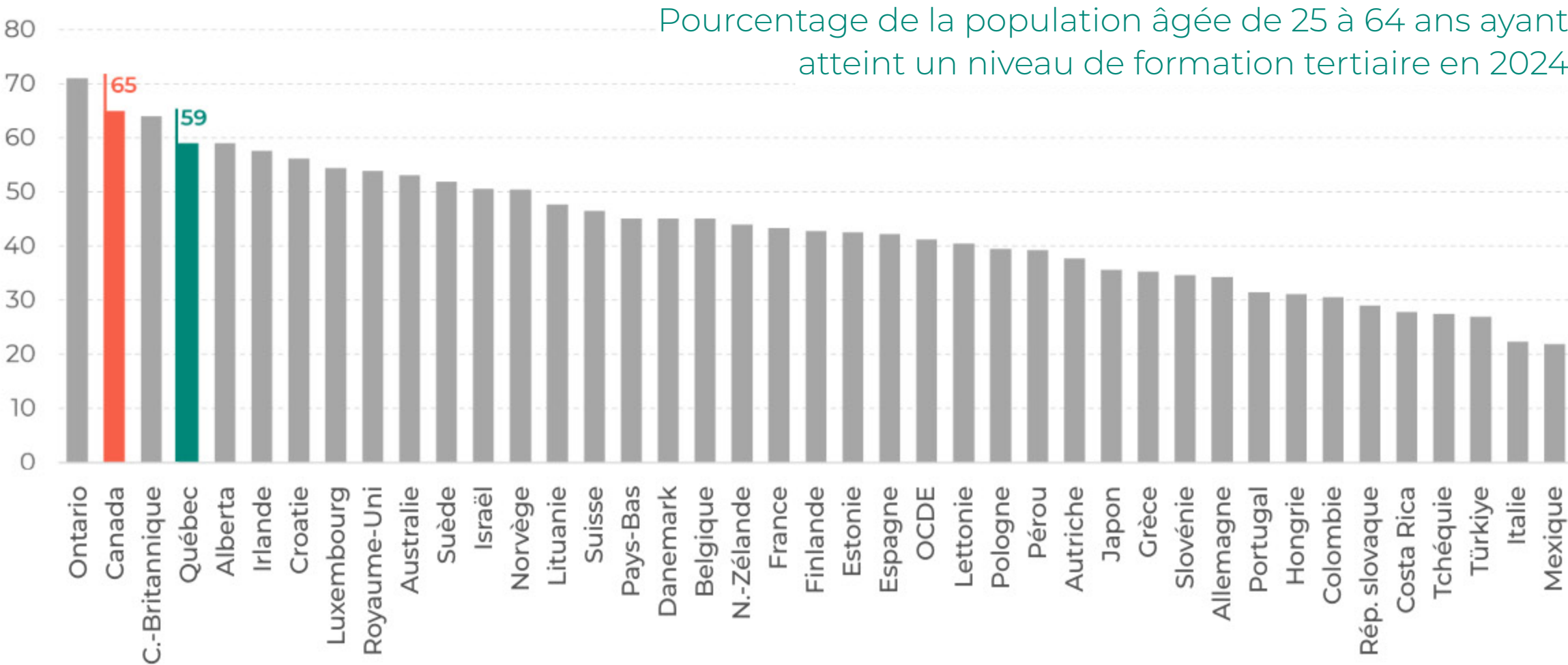
A=

Taux de scolarisation postsecondaire

Indicateur 4

Le Québec se classe dans le premier quartile des pays de l'OCDE et obtient un « A » dans cette catégorie, avec 59 % de sa population âgée de 25 à 64 ans détenant un diplôme postsecondaire tertiaire en 2024 (ce taux était de 47 % en 2010). Soulignons que l'Ontario, avec 71 % (57 % en 2010), arrive en tête de liste des provinces et pays de l'OCDE.

À part la qualité de la main-d'œuvre et le niveau d'éducation tel que mesuré dans les indicateurs ci-dessus, le nombre de personnes disponibles à l'emploi est également un facteur important pour la vitalité économique du Québec. C'est particulièrement vrai dans le contexte de vieillissement démographique, avec 113 625 postes vacants au 1er trimestre de 2026, soit un taux de 2,8 %⁸. Même si ce taux a diminué récemment (6,4 % au T2 de 2022), il demeure non négligeable.



Graphique 6

Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme postsecondaire, 2024

Source : OCDE, Explorateur des données de l'OCDE : Répartition du niveau d'études des adultes, par groupe d'âge et par sexe ; Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3710013001> et calculs du CPQ.

1.4 Taux d'activité des personnes âgées de 55 à 69 ans

Le taux d'activité global du Québec, soit celui pour la population de 15 à 64 ans, se situe à 81,7 % en 2024, ce qui le classe au 1er rang des provinces et au 8^e rang parmi les pays de l'OCDE et les provinces analysés. Cela s'explique notamment par le taux élevé d'activité des femmes.

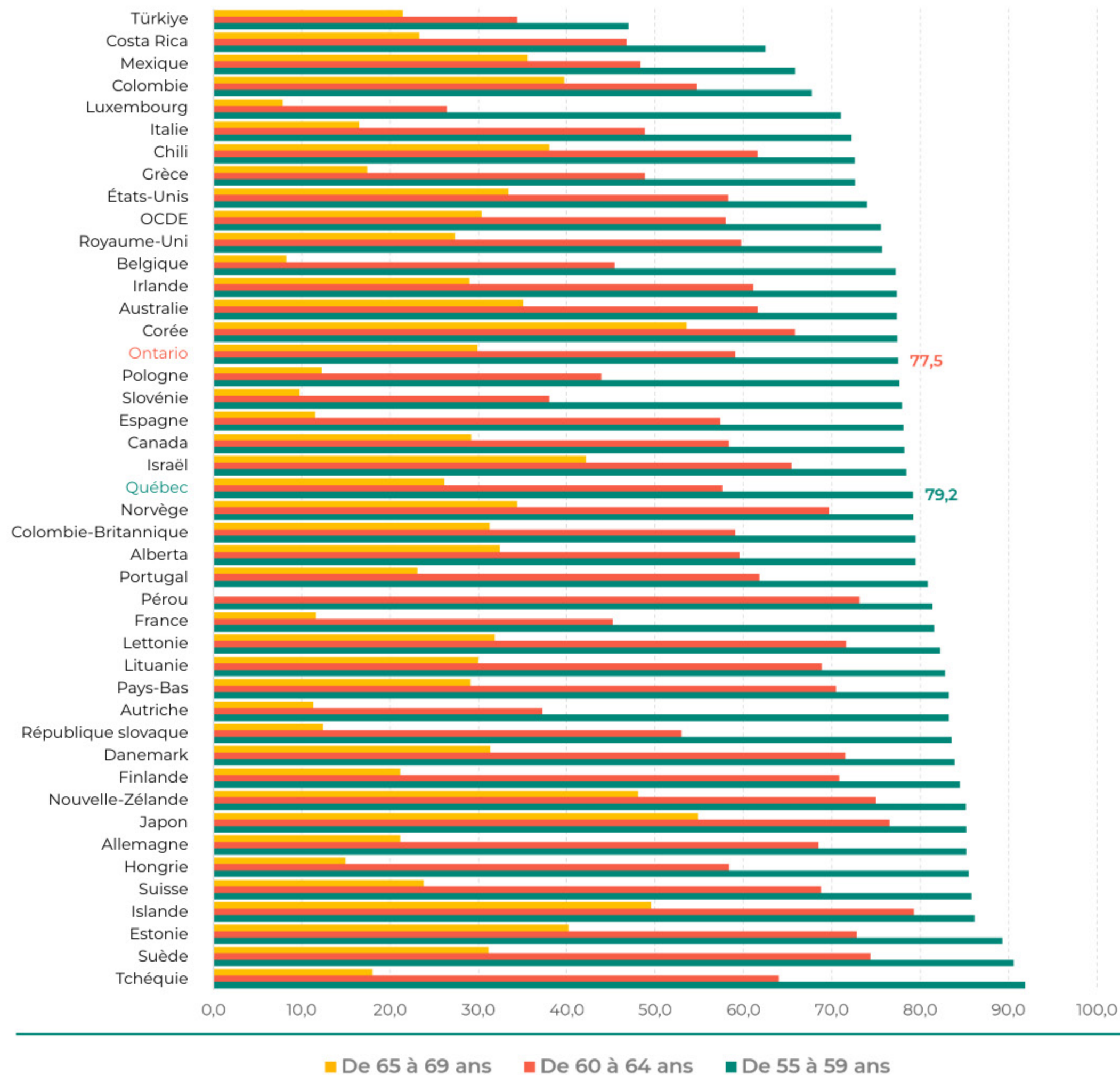
En revanche, le Québec est moins performant que ses comparables pour ce qui est du taux d'activité des travailleurs plus âgés.

Graphique 7

Taux d'activité des travailleurs âgés, 2024

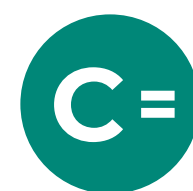
Source :

Statistiques de l'OCDE, *Données sur le marché du travail par sexe et âge – indicateurs*, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS_SEXAGE_I_R&Lang=fr#, et Statistique Canada, *Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410032701>



À propos de l'indicateur

Le taux d'activité indique le niveau de l'offre sur le marché du travail. Au cours des dernières décennies, c'est l'augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail qui a le plus influencé l'offre de main-d'œuvre. Aujourd'hui, avec le vieillissement de la population que connaît le Québec, c'est le taux de participation des travailleurs d'expérience qui est susceptible de contribuer à répondre à la pénurie de main-d'œuvre. Le graphique 7 montre les taux d'activité pour trois groupes d'âge compris entre 55 et 69 ans.



Taux d'activité des travailleurs âgés

Indicateur 5

Le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 59 ans, le groupe le plus susceptible de continuer à travailler ou de se chercher un emploi, à 79 % en 2024 au Québec, se situe au 22^e rang des 42 juridictions analysées, soit au 3^e quartile, (ce taux était de 67 % en 2010, le Québec se classait 20^e sur 34, au 3^e quartile également). Le Québec se classe très légèrement en dessous de l'Alberta et la Colombie-Britannique ou presque ex æquo (79,5 %), mais dépasse l'Ontario.

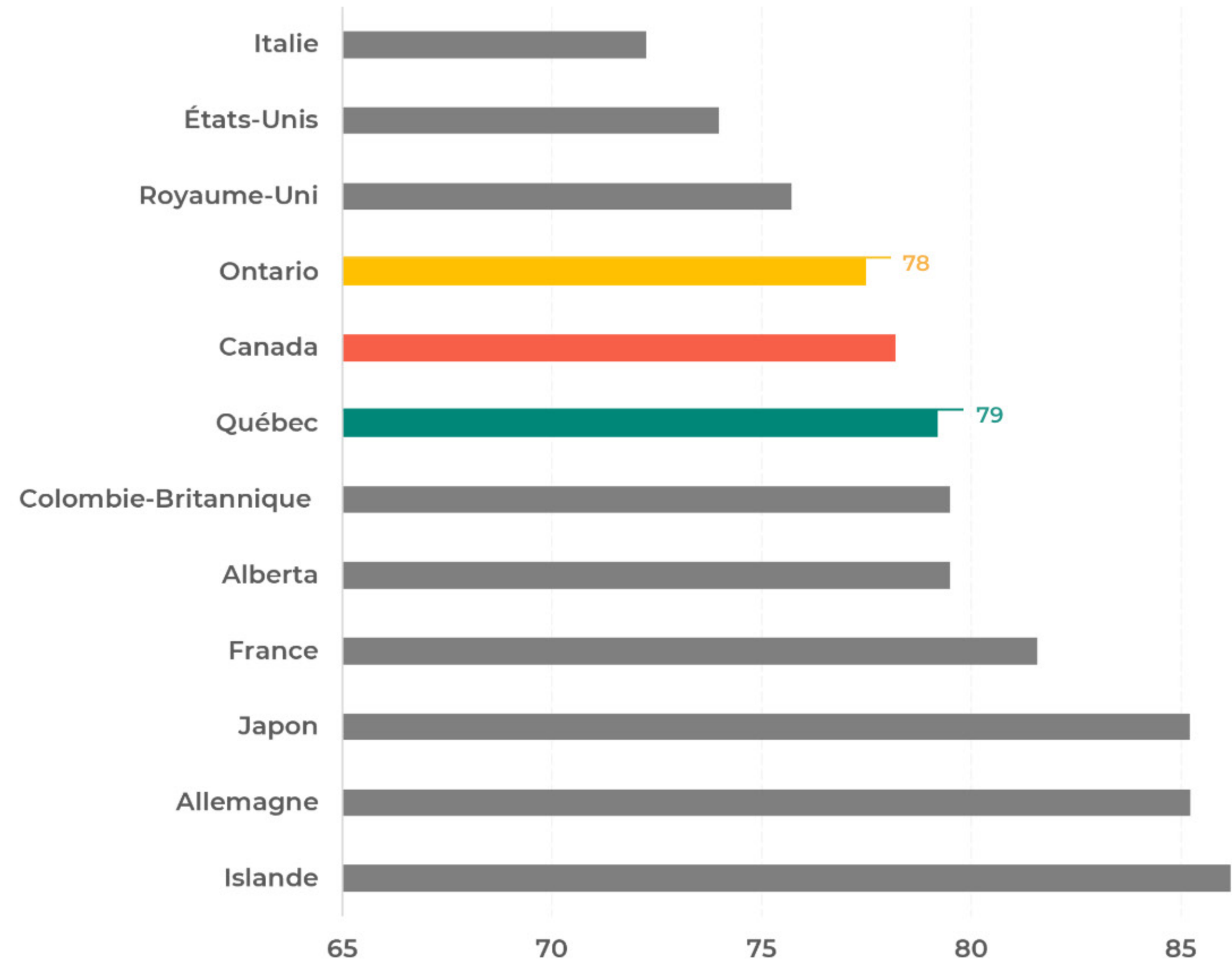
Pour les deux autres groupes d'âge, le Québec se classe au quatrième rang parmi les provinces. Le taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans s'établit à 57,6 % en 2024, ce qui place le Québec au 28^e rang parmi les 42 juridictions analysées. Un écart d'environ 22 points de pourcentage sépare le Québec de l'Islande, dont le taux d'activité pour ce groupe d'âge est le plus élevé au monde (graphique 7.2).

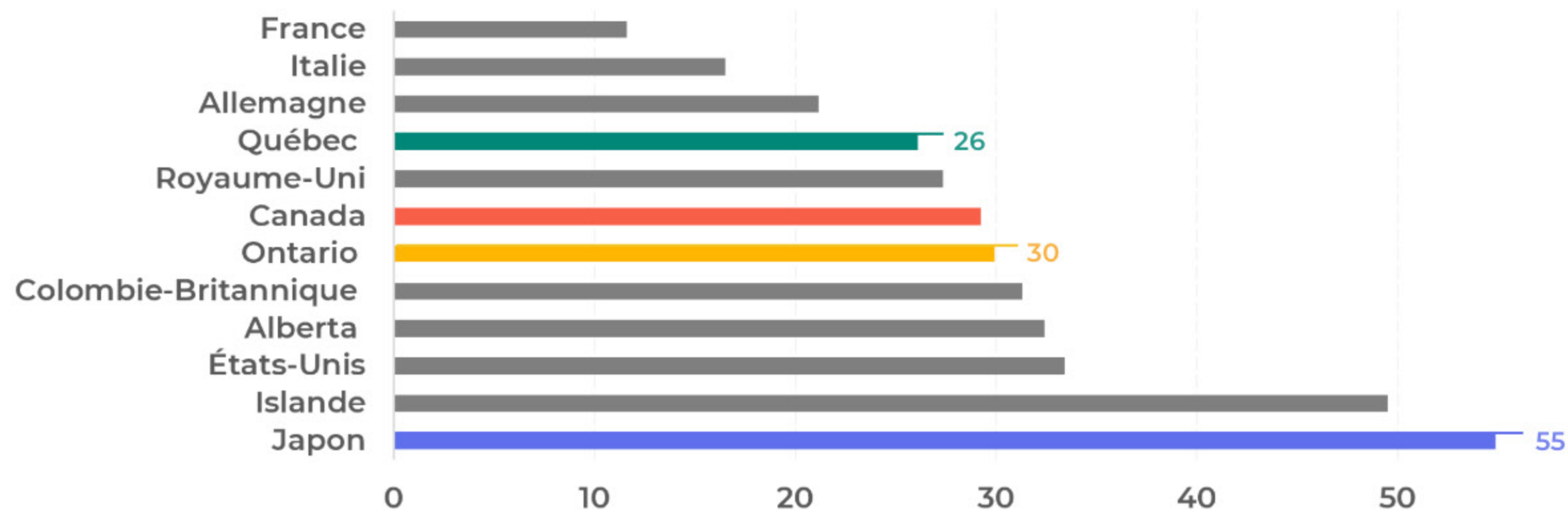
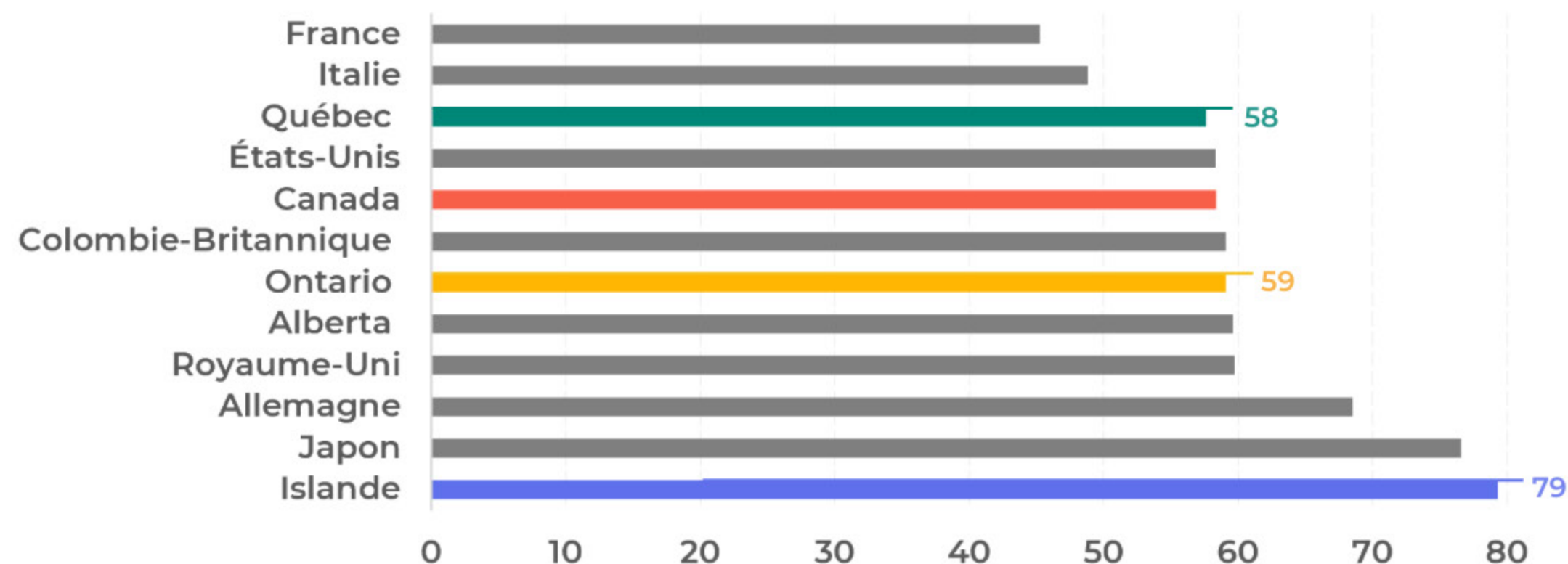
La situation est comparable pour les personnes de 65 à 69 ans, dont le taux d'activité atteint 26 %. Le Québec occupe ainsi la 4^e position parmi les provinces et le 24^e rang parmi les 42 juridictions. L'écart avec le Japon, où le taux d'activité est le plus élevé pour ce groupe d'âge, est de 29 points de pourcentage (graphique 7.3).

Dans le contexte de vieillissement de la population que connaît le Québec, une grande attention devrait être portée à inciter les travailleurs à rester plus longtemps sur le marché du travail. En plus des incitatifs financiers et fiscaux, une sensibilisation aux meilleures pratiques et une communication de celles-ci sont entre autres nécessaires. Le projet pour **le recrutement et le maintien en emploi du personnel de 55 ans et plus** du CPQ vise à amener les employeurs à se démarquer dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre en contribuant à l'augmentation du taux d'activité des personnes de ce groupe d'âge au Québec. Pour ce faire, le CPQ cherche à identifier les pratiques de ressources humaines qui favorisent la rétention ou l'embauche de travailleurs expérimentés ou retraités, et à développer des outils à l'intention des employeurs afin qu'ils puissent attirer cette clientèle et la maintenir en emploi. De plus, le CPQ offre aux employeurs québécois un service d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de ces outils, et ainsi contribuer à la rétention ou à l'embauche des personnes de 55 ans et plus.

Graphique 7.1

**Taux d'activité des
personnes de 55 à 59 ans
(grandes provinces,
G7 et Islande), 2024**





Graphique 7.2

Taux d'activité des personnes de 60 à 64 ans (grandes provinces, G7 et Islande), 2024

Graphique 7.3

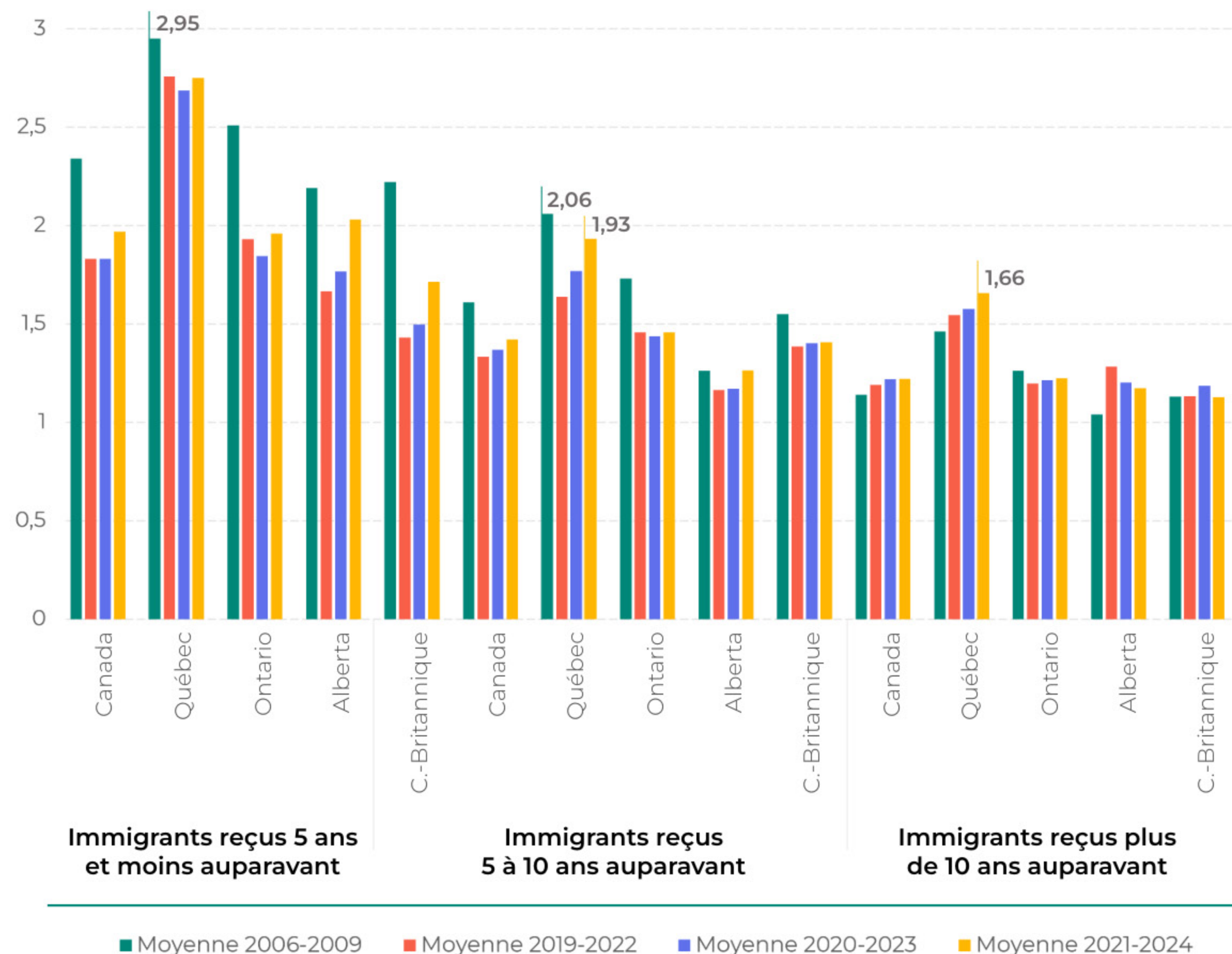
Taux d'activité des personnes de 65 à 69 ans (grandes provinces, G7 et Islande), 2024

1.5 Intégration économique des immigrants par rapport aux natifs

Graphique 8

Rapport entre le taux de chômage de la population immigrée et celui de la population née au Canada, 25 à 54 ans (moyenne sur quatre ans)

Source :
Statistique Canada, tableau 14-10-0083-01 :
Caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, données annuelles
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410008301> et calculs du CPQ.



À propos de l'indicateur

Le rapport entre le taux de chômage de la population née à l'extérieur du Canada et celui de la population née au Canada est une des façons d'évaluer le succès de l'intégration économique des immigrants et la rapidité de cette intégration. Dans un monde idéal, ce rapport serait égal à l'unité, ce qui indiquerait que la population immigrée n'a ni plus ni moins de difficulté à se trouver un emploi que la population née au Canada. Il est toutefois normal que des écarts soient constatés surtout au début de la période d'immigration.

D+

Ratio du taux de chômage
chez les immigrants

Indicateur 6

Le graphique 8 présente l'évolution du ratio moyen des taux de chômage immigrants/non immigrants selon la durée de séjour des immigrants dans les quatre provinces canadiennes et l'ensemble du Canada pour les périodes de 2019 à 2024, de même que la donnée historique 2006-2009. Pour les immigrants installés depuis 5 ans ou moins, le Québec affiche le ratio le plus élevé, bien que ce ratio est en baisse, passant de 2,95 en 2006-2009 à 2,75 en 2021-2024 (la moyenne canadienne est passée de 2,34 à 1,97). La Colombie-Britannique est la province qui affiche les ratios les plus faibles, à 1,71 en 2021-2024 (quoiqu'en légère hausse par rapport aux dernières années, mais en baisse par rapport à 2,22 en 2006-2009).

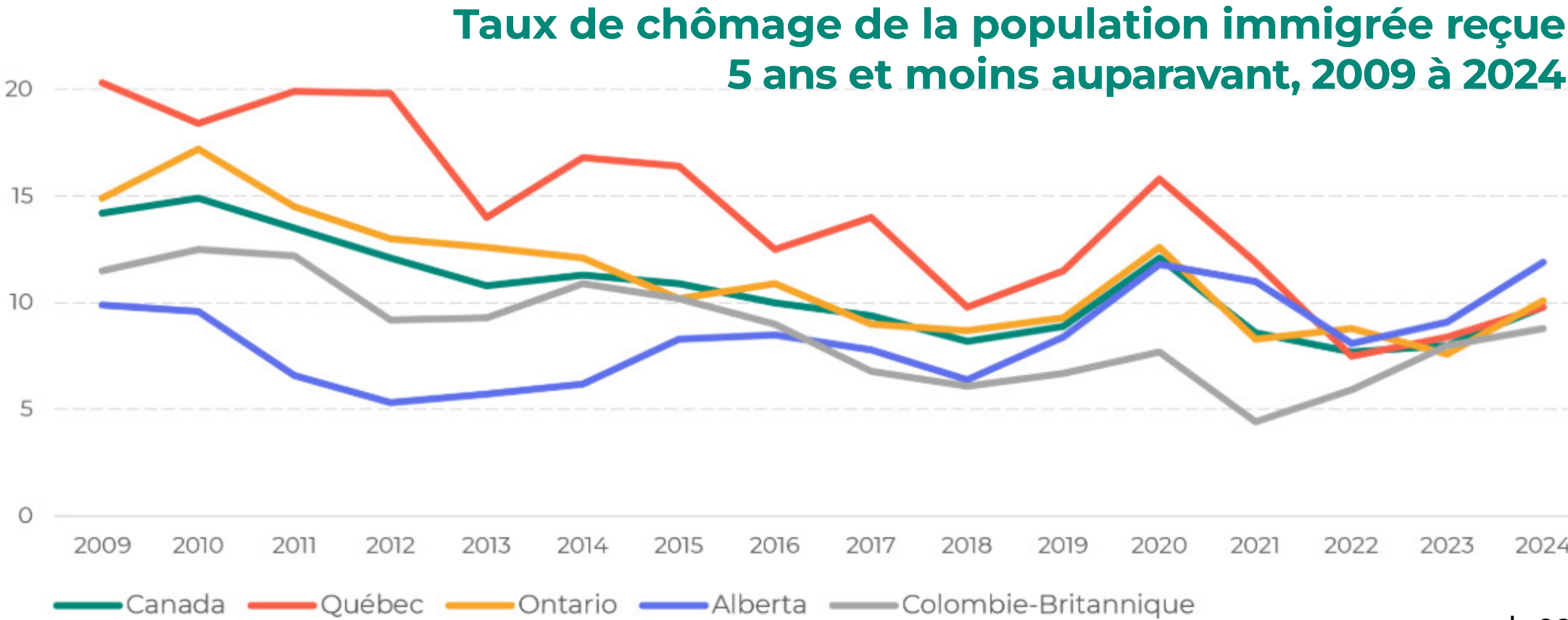
Pour les immigrants présents depuis plus de 5 à 10 ans, les ratios sont plus faibles dans toutes les provinces, allant de 1,26 en Alberta à 1,93 au Québec (1,26 et 2,06 respectivement en 2006-2009).

Enfin, pour les immigrants établis depuis plus de 10 ans, les ratios sont les plus faibles, allant de 1,13 en C.-B. à 1,66 au Québec.

Il est à noter par ailleurs que lorsque l'on regarde l'évolution du taux de chômage, et non du ratio, des progrès intéressants peuvent être constatés. Le taux de chômage chez la population immigrante de 25 à 54 ans reçue depuis 5 ans ou moins au Québec a eu tendance à diminuer et se situe maintenant à un niveau plus faible qu'en Ontario et en Alberta (graphique 8.1). Le taux d'emploi, qui est une autre bonne mesure de l'intégration économique des immigrants, pour les 25 à 54 ans se situait à 85 % en décembre 2025, comparativement à 88 % de la population née au Canada, et le taux d'emploi de la population immigrante de 15 ans et plus de 67,9 % dépasse de loin celui de 59,2 % chez la population née au Canada.

Finalement, il faut interpréter les données sur les personnes immigrantes en tenant compte du fait que les statistiques sur l'immigration englobent des catégories de nouveaux arrivants aux profils fort différents, provenant tant de l'immigration économique que de l'immigration humanitaire. Au cours des cinq dernières années, l'immigration économique a représenté un peu moins de 60 % de l'immigration permanente au Québec, la différence provenant de l'immigration humanitaire, soit le regroupement familial, les réfugiés et autres personnes en situation semblable. Il est reconnu que les immigrants acceptés au Québec en vertu de l'immigration humanitaire sont plus éloignés du marché du travail, soit par leur méconnaissance du français, leur âge plus élevé ou leur plus faible scolarité par rapport aux immigrants économiques, ce qui a pour effet d'accroître le taux de chômage et de faire baisser le taux d'activité de l'ensemble des immigrants.

Graphique 8.1





2

Coûts de la main-d'œuvre

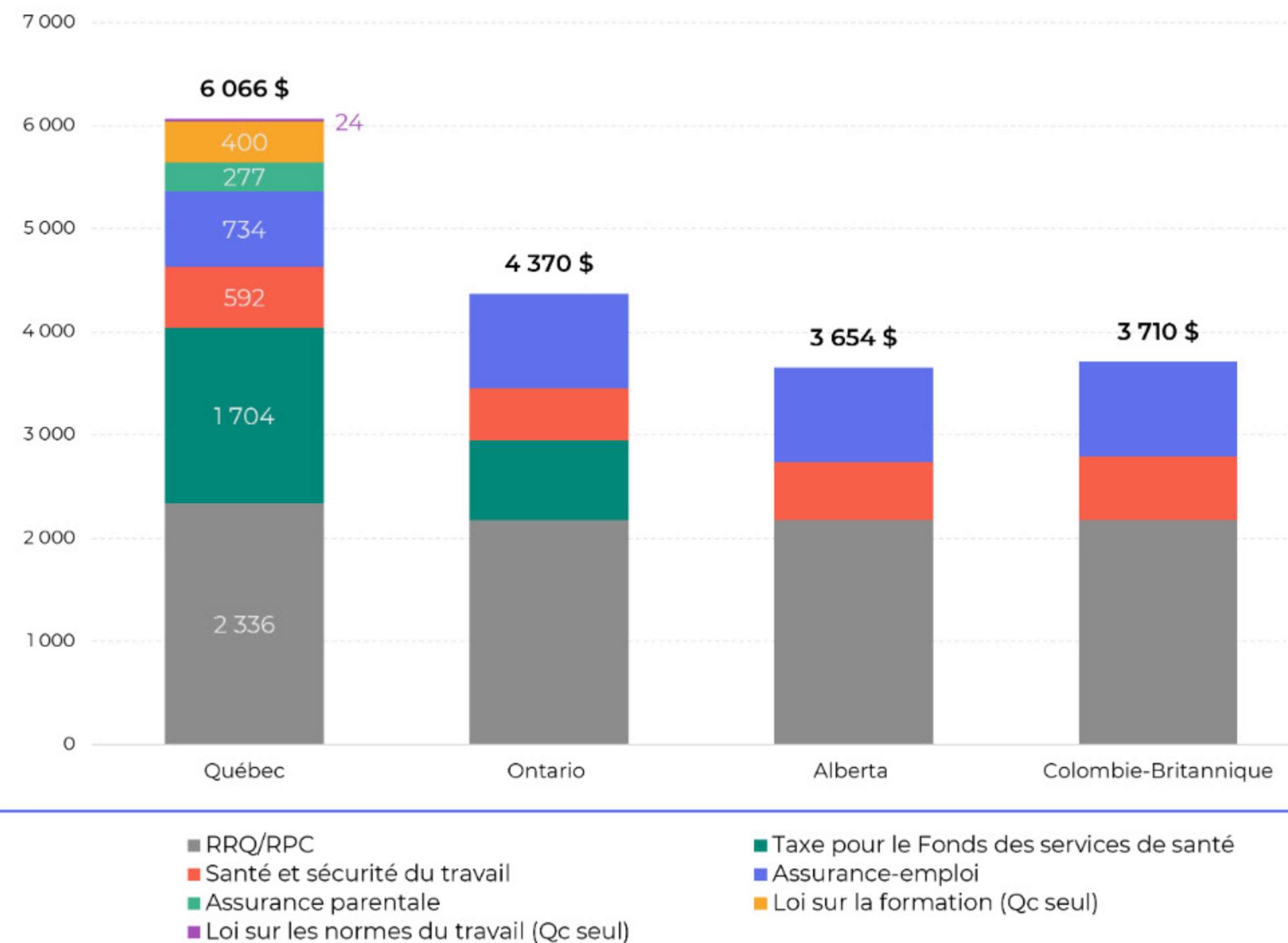
Indicateurs

- Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale
- Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés

2.1 Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale

Graphique 9

Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale pour un salaire nominal de 40 000 \$, 2025



À propos de l'indicateur

Pour l'employeur, les taxes sur la masse salariale s'ajoutent au salaire nominal pour composer le coût total du travail. Dans les industries à forte intensité de travail, les taxes sur la masse salariale peuvent représenter un élément de coût important et un facteur de compétitivité déterminant. Par ailleurs, les taxes sur la masse salariale ont une incidence négative sur les salaires des travailleurs et le revenu disponible, de même que sur les investissements en capital humain et donc la productivité.



Ponctions sur la masse salariale

Indicateur 6

Parmi les quatre grandes provinces canadiennes, le Québec est celle où les taxes sur la masse salariale sont, de loin, les plus importantes et gonflent le plus le coût total du travail, notamment en raison des cotisations au Fonds des services de santé (FSS)⁹. L'ensemble des prélèvements payés par l'employeur au Québec (6 066 \$) représente en 2025 près de 15 % du salaire¹⁰, comparativement à près de 11 % en Ontario. Ces pourcentages ont été relativement stables depuis 2010 (cotisation totale de 5 862 \$ au Québec et 4 475 \$ en Ontario, voir graphique en annexe), certaines

cotisations prélevées sur les salaires payés par l'employeur ayant connu une hausse, d'autres une baisse. C'est le cas, par exemple, des cotisations au régime de SST dont le taux moyen a diminué au cours des dernières années (il a également diminué de façon importante en Ontario), notamment grâce à la bonne capitalisation du Fonds SST¹¹. Ce taux a toutefois augmenté en 2026 et d'autres hausses pourraient bien survenir pour les années à venir en raison, entre autres, des coûts exponentiels des dossiers pour surdité professionnelle et des délais de consolidations qui augmentent.

Les taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ont aussi diminué au cours des dernières années. Le taux de cotisation au régime d'assurance-emploi (AE) a connu une certaine augmentation récemment après avoir été gelé pendant la pandémie de COVID-19.

Le taux de cotisation au FSS, pour sa part, a connu quelques diminutions au cours des dernières années pour les PME uniquement, et en particulier pour certains secteurs. Plus récemment, des congés de cotisation ont été consentis pour des secteurs touchés par les tarifs douaniers américains.

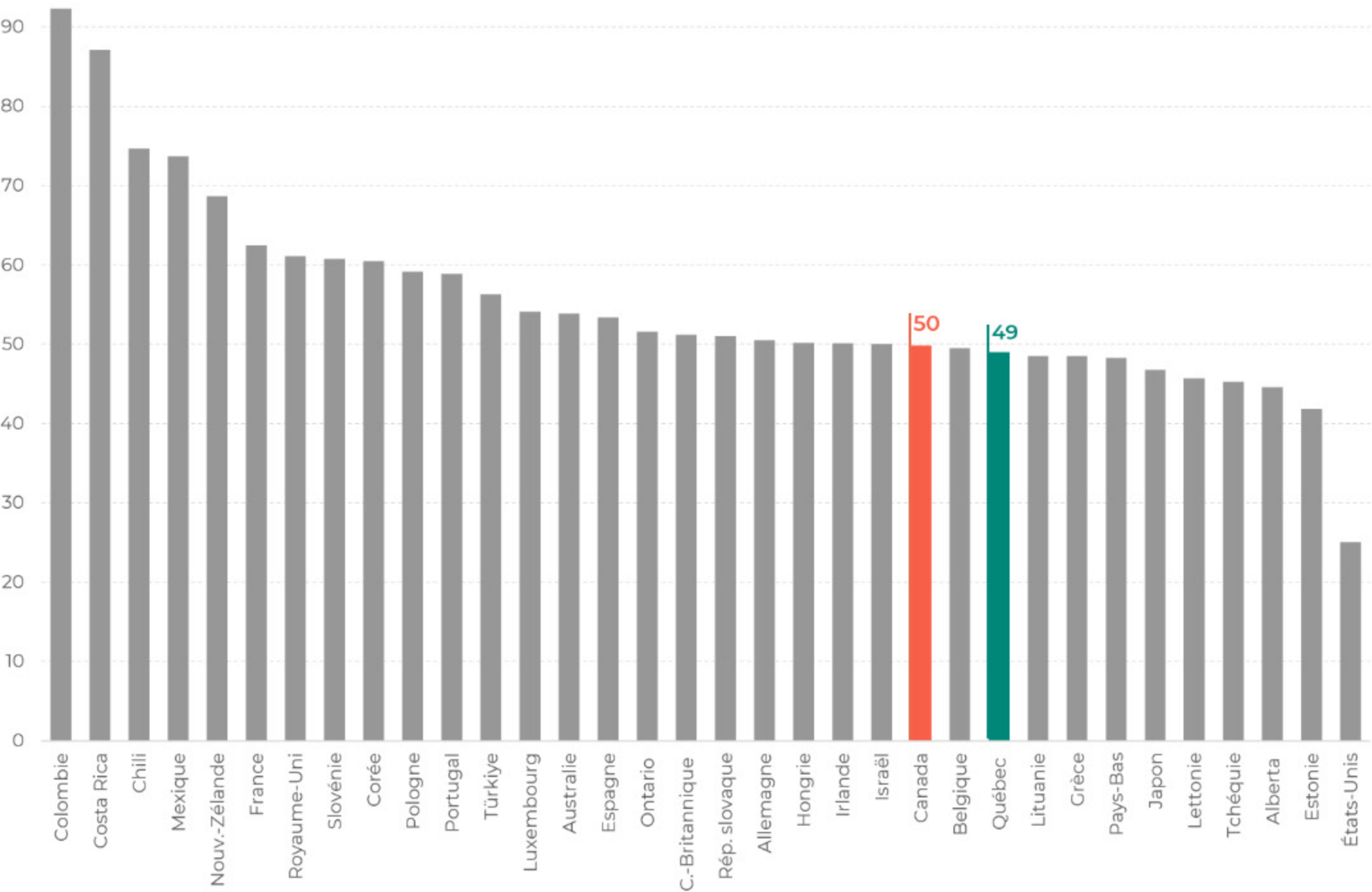
En outre, les changements apportés au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec ont continué d'augmenter les taux de cotisation au Québec et ailleurs au Canada, comme cela a été prévu. Il faut noter aussi que le taux de cotisation au Québec (12,6 %) est supérieur à celui du reste du Canada (11,9 % pour le RPC)¹². L'employeur paye la moitié des cotisations (5,3 %) et l'employé paye l'autre moitié.

En complément

Si on ajoute aux contributions des employeurs celles des employés, un important écart sépare le coût salarial total de l'employeur de ce que reçoit l'employé (ce, évidemment sans tenir compte de l'impôt personnel sur le revenu). Cet écart s'élève à 9 124 \$ au Québec (soit 23 % d'un salaire de 40 000 \$), 7 200 \$ en Ontario (18 % du salaire) et 6 484 \$ en Alberta (16 %).

Une autre façon d'évaluer les charges sur la masse salariale, qui permet également une comparaison internationale, consiste à considérer le poids des impôts sur les salaires en pourcentage du PIB. Selon la CFFP, le Québec (1,8 %) se retrouve au 4^e rang sur trente-deux en matière de poids des impôts sur les salaires lorsqu'on l'insère parmi les économies avancées de l'OCDE, donc largement au-dessus de la moyenne (0,5 %).¹³ Parmi les provinces canadiennes, le Québec est également celle qui utilise le plus les impôts sur les salaires. Le poids des impôts sur les salaires en proportion du PIB est resté relativement stable au Québec depuis 2010.

2.2 Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés



Graphique 10

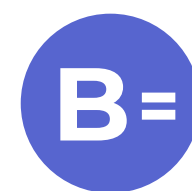
Salaire minimum en pourcentage du salaire médian des salariés à temps plein, 2024

Source :
Explorateur des données de l'OCDE • Salaire minimum par rapport au salaire moyen des travailleurs à temps plein ;
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410041701> et calculs du CPQ.



À propos de l'indicateur

Le niveau statué pour le salaire minimum résulte d'un arbitrage entre la réduction des inégalités salariales et l'inclusion à l'emploi d'un maximum de travailleurs à faible niveau de qualifications. En effet, un salaire minimum trop élevé peut avoir notamment pour effet de réduire la demande pour les emplois faiblement qualifiés et de pousser une partie de ces emplois vers le travail non déclaré, ou encore d'encourager le décrochage scolaire. Une augmentation accélérée du salaire minimum, dont les objectifs peuvent être louables, peut, si elle ne répond pas aux ratios fondamentaux de l'économie, présenter un effet contre-productif. Ce n'est pas tant le niveau absolu du salaire minimum qui importe, mais davantage son niveau relatif par rapport à l'échelle des salaires dans chaque économie ou à la rémunération moyenne.



Ratio entre le salaire minimum et le salaire médian

Indicateur 8

En 2024, le salaire minimum au Québec représente 49,2 % du salaire médian, ratio pratiquement égal à la moyenne canadienne de 49,8 %. Le Québec se classe au 10^e rang parmi les 34 économies analysées, provinces et pays de l'OCDE, et obtient un « B » à ce chapitre¹⁴. Il se classe au 2^e rang des grandes provinces derrière l'Alberta (44,6), et devant la Colombie-Britannique (51,2) et l'Ontario (51,6). En 2010, le salaire minimum au Québec représentait 46,4 % du salaire médian et le Québec avait une note de B également.





3

Réglementation

Indicateurs

- Orientation des lois du travail
- Efforts des entreprises en matière de conformité réglementaire

La création et le développement d'entreprises compétitives et durables dépendent d'une réglementation efficace. Comme le note une étude de Statistique Canada¹⁵, même si leurs objectifs sont bons, les règlements et leur accumulation au fil du temps imposent des coûts réels aux entreprises et peuvent avoir une incidence négative sur la croissance économique et la compétitivité. Selon cette étude, l'accumulation réglementaire de 2006 à 2021 est associée à une baisse de 1,7 point de pourcentage de la croissance du produit intérieur brut (PIB) et à une réduction de 1,3 point de pourcentage de la croissance de l'emploi dans le secteur des entreprises. Une faible baisse de la productivité du travail (-0,4 point de pourcentage) a également été estimée. La croissance des investissements dans le secteur des entreprises a été réduite d'environ 9,0 % (l'effet étant plus important pour les petites entreprises que pour les grandes) pour la période de 2006 à 2021.

La mesure du fardeau réglementaire est complexe et il n'y a pas de consensus sur la meilleure approche pour le faire, ce qui fait que les comparaisons dans ce domaine ne sont pas évidentes. Au Québec, plusieurs lois et règlements sont complexes et contraignants, et ce, parfois plus qu'ailleurs au Canada et dans d'autres pays. C'est le cas en particulier pour certaines réglementations touchant la construction, la langue, l'environnement et le travail. Il est difficile de faire les comparaisons des différentes dispositions législatives avec les autres provinces. Nous nous sommes donc penchés davantage sur des mesures établies par le Code du travail, qui sont plus facilement comparables, comme nous l'avons fait en 2010.

Les variables représentées dans le tableau suivant font partie de celles qui distinguent le plus le Québec des autres provinces en matière de lois régissant les relations du travail.

3.1 Orientation des lois du travail

Tableau 3

Lois du travail au Québec par rapport à d'autres provinces

Règle / Province ou compétence	Québec	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique	Fédéral
Adhésion syndicale obligatoire dans l'industrie de la construction	Oui	Non	Non	Non	s.o.
Obligation de vote secret pour accréditation syndicale ¹⁶	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Obligation d'être membre du syndicat pour participer à un vote de grève	Oui	Non	Non	Non	Non
Possibilité de recourir à des travailleurs de remplacement lors d'une grève ou d'un lock-out	Non	Oui	Oui	Non	Non

À propos de l'indicateur

À certains égards, les lois régissant les relations du travail et les milieux de travail diffèrent selon la province ou le pays et, dans l'ensemble, chaque juridiction établit son propre cadre juridique qui peut être plus ou moins flexible ou contraignant. Cette orientation peut entraîner des répercussions sur le nombre de conflits de travail, sur des variables économiques comme l'investissement et l'emploi et sur la compétitivité des entreprises¹⁷. Par exemple, des études ont démontré que la présence de restrictions pour l'utilisation de travailleurs de remplacement est associée, notamment, à des taux d'investissement plus faibles et à des grèves plus longues¹⁸.



Orientation des lois du travail

Indicateur 9

Parmi les quatre provinces du groupe de référence, le Québec est celle dont le cadre juridique est perçu comme étant le plus avantageux pour les syndicats, au chapitre des critères retenus. En effet, le Québec est la seule province où les travailleurs sont obligés d'être syndiqués pour pouvoir travailler dans le secteur de la construction lorsque la nature du travail est assujettie aux dispositions spécifiques de la loi. De plus, les mécanismes d'accréditation permettent à certains syndicats d'exercer un quasi-monopole dans certains métiers de la construction.

En complément

Au cours des dernières années, l'encadrement législatif des milieux de travail a connu d'importantes évolutions qui ont accru les responsabilités des employeurs. Au Québec, les entreprises ont notamment dû s'adapter à de nouvelles obligations découlant de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail, notamment en matière de prévention des risques psychosociaux et de participation des travailleurs aux mécanismes de prévention.

Au fédéral, un changement notable concerne l'introduction de dispositions empêchant le recours à des travailleurs de remplacement dans le cas d'une grève dans les secteurs sous compétence fédérale (transport, télécommunications, banques, etc.), loi adoptée en 2024, et entrée en vigueur en 2025. Cette réforme rapproche le régime fédéral de ceux du Québec et de la Colombie-Britannique, bien que les dispositions dans cette dernière soient moins restrictives à certains égards. L'Ontario et l'Alberta conservent des dispositions plus flexibles à cet égard.

Graphique 11a

Coût de la conformité à la réglementation en pourcentage du PIB, 2008 et 2024

Source :
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), *Canadas-Red-Tape-Report-2025-f.pdf*, Statistique Canada, *Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, annuel*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=3610022201> et *Microsoft Word - CanadasRedTapeReport.docx*

Graphique 11b

Nombre d'exigences réglementaires par habitant, 2025

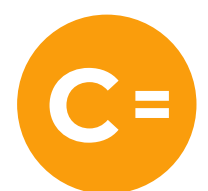
Source :
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), *Red Tape Report Card 2026 FIN-FR.pdf*

3.2 Efforts des entreprises en matière de conformité réglementaire



À propos de l'indicateur

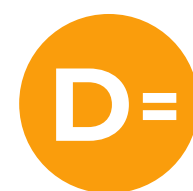
Les tâches administratives et le fardeau de la paperasserie pèsent lourd sur l'emploi du temps des propriétaires d'entreprises, avec des conséquences directes sur les opérations. Les administrations publiques doivent poursuivre l'application des politiques dédiées à l'allègement réglementaire et administratif afin de réduire au minimum ce qu'il en coûte pour s'y conformer. Les comparaisons ne sont pas toujours faciles dans ce domaine. Des rapports de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) estiment toutefois depuis plusieurs années le coût de la paperasserie au Canada basé sur des sondages et peuvent fournir une approximation, du moins pour ce qui est du classement des provinces.



Coût de la conformité à la réglementation

Indicateur 10

Selon les données d'une étude de 2024 de la FCEI sur le coût de la paperasserie au Canada, le coût de la conformité à la réglementation au Québec peut être estimé à près de 10,9G\$ représentant 1,77 % du PIB. Ce ratio a diminué par rapport à 2,2 % en 2008¹⁹. Le Québec se situe ainsi en 3^e position des quatre grandes provinces derrière l'Ontario et l'Alberta, et obtient comme note la lettre C comme en 2010 (avec les données de 2008).



Nombre d'exigences réglementaires

Indicateur 11

En 2010, le Québec avait obtenu la note D dans le Bulletin du CPQ en se basant sur une analyse du coût de la conformité à la réglementation de Statistique Canada, le Québec exigeant le plus grand nombre moyen de documents à produire des provinces. Une mise à jour de cette enquête n'est pas disponible. Toutefois, un rapport de la FCEI fournit des données similaires. Le rapport *Paperasserie : Bulletin des provinces 2026* attribue des notes à ce sujet selon trois critères de performance : la responsabilisation en matière de réglementation, le fardeau réglementaire et la priorité sur le plan politique. Selon ce rapport, le Québec reçoit un B+, ex æquo avec la Colombie-Britannique, derrière l'Alberta et l'Ontario (qui obtiennent une note globale de A). Lorsque le nombre total d'exigences réglementaires est considéré, le Québec arrive en dernier. L'Ontario obtient la meilleure note, avec 86 exigences réglementaires par tranche de 10 000 habitants. Viennent ensuite l'Alberta, la Colombie Britannique et puis le Québec avec 161 exigences réglementaires par tranche de 10 000 habitants. Nous attribuons donc au Québec la note de D pour cet indicateur, comme en 2010.

En outre, le Québec obtient de très bonnes notes, tout comme l'Ontario et l'Alberta, dans les axes Responsabilisation en matière de réglementation et priorité politique mais de moins bonnes notes pour le reste. Il faut rappeler que le Québec a adopté une politique d'allègement réglementaire et exige le dépôt annuel de projets de loi en ce sens. Il a également déposé

une nouvelle Politique gouvernementale, et s'est engagé à élaborer un nouveau Plan d'action en allègement réglementaire pour la période 2027-2030, ce qui est clairement positif²¹.

Malgré l'adoption de politiques d'allègement réglementaire, d'objectifs et de projets de loi, des défis persistants liés à l'application d'une culture administrative fondée sur l'efficacité et la valeur ajoutée de la réglementation demeurent. Ces défis appellent à une réévaluation des mécanismes de mise en œuvre, afin de concilier rigueur réglementaire et compétitivité économique. Les efforts visant la réduction et la simplification des exigences administratives pour les entreprises devraient constituer une préoccupation constante de la part des gouvernements, dans le but d'encourager l'entrepreneuriat et l'investissement et de faciliter la création d'entreprises, leur transfert ainsi que leur croissance et leur compétitivité, et ce, sans coût pour les gouvernements.

4

Fiscalité et finances publiques

Indicateurs

- Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement
- Pression fiscale
- Dette publique

4.1 Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI)

À propos de l'indicateur

Le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) est un indicateur de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements, et représente l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influent sur le rendement du capital investi. Il tient notamment compte de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et taux d'amortissement, des crédits d'impôt à l'investissement, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente et des méthodes de comptabilisation des inventaires. Les décisions d'investissement des entreprises locales, de même que les choix d'emplacement des multinationales, se fondent en partie sur le fardeau fiscal relatif dans les différents États envisagés.



Selon le budget du Québec de mars 2026²², le TEMI s'établit en 2025 à 7,9 % au Québec, comparativement à 13,2 % en moyenne pour le Canada, 17,7 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (moyenne excluant le Canada) et 17,6 % aux États-Unis. Le Canada aurait le TEMI le plus bas du G7, et un taux inférieur à la moyenne de l'OCDE. Il en est de même pour le Québec puisque le taux québécois est inférieur à la moyenne canadienne. Le ministère des Finances ne présente pas le TEMI équivalent pour d'autres provinces ou pays. Il est donc difficile de faire un classement. En 2020,

derrière année pour laquelle nous avons des données détaillées, le Québec se classait au premier rang parmi les quatre provinces canadiennes étudiées, et au 8^e rang parmi 38 pays et provinces, ce qui lui donnait la note « A » (voir graphique 12 en annexe). Le Québec figurerait fort probablement toujours dans le premier quartile aujourd'hui. La faiblesse relative du TEMI au Québec (et au Canada) s'explique par de nombreux avantages fiscaux pour l'investissement²³. Le Québec se classait 10^e sur 38 juridictions avec un TEMI de 14,4 % en 2010²⁴. Il y a donc eu une amélioration à cet égard.

En complément

La compétitivité fiscale décrite avec le TEMI sur l'investissement est certes importante. Cependant, certaines nuances sont à faire. Comme le souligne l'économiste Jack Mintz, le régime d'imposition des sociétés du Canada (et au Québec) est concurrentiel pour les investissements marginaux, principalement en raison des déductions pour amortissement accéléré, mais il est moins attrayant pour les projets rentables d'envergure. Un taux d'imposition statutaire élevé sur les bénéfices peut décourager l'implantation de projets d'envergure au Canada et l'enregistrement des bénéfices au pays²⁵. À cet égard, le Québec et le Canada en général sont relativement moins performants.

En complément

Pour les entreprises qui n'investissent pas pendant une année, ou dont les investissements ne sont pas admissibles aux mesures d'amortissement, le taux statuaire d'impôt demeure l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la compétitivité fiscale et, à cet égard, le Québec et le Canada en général sont relativement moins performants. Le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés combiné fédéral - provincial s'établit au Québec à 26,5 % (26,1 % en moyenne au Canada), niveau supérieur au taux actuel moyen aux États-Unis (25,7 %) et à la moyenne pondérée par le PIB de l'OCDE (25,8 %)²⁶, (voir graphique 12.1 en annexe). Ce taux est le 9^e plus élevé parmi les 35 économies comparées (provinces et économies avancées de l'OCDE), le Québec se classe donc au 27^e rang sur les 35 économies analysées. Il faut noter aussi que l'important avantage fiscal qu'avait le Canada (et le Québec) sur les États-Unis s'est effacé depuis 2018 (avec le TCJA).

Le taux d'impôt statuaire a été pratiquement stable au Québec au cours des années, une légère baisse de 0,4 point de pourcentage a eu lieu par rapport au niveau de 26,9 % entre 2015 et 2019. L'Alberta (23 %) a connu une réduction marquée en 2020 (le taux provincial ayant diminué de 12 à 8 %).

De plus, le Québec est aussi davantage pénalisé par le poids des ponctions fiscales sur la masse salariale, qui y sont plus élevées que dans les autres provinces, tel que mentionné précédemment.

Globalement, selon la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP), le total des impôts et des taxes prélevés sur les sociétés représente une part de 6,1 % du PIB au Québec, contre 5,1 % pour le reste du Canada, et 4,3 % pour la moyenne des pays de l'OCDE. Le Québec se retrouve ainsi au 5^e rang le plus élevé sur trente-deux lorsqu'on l'insère parmi les économies avancées de l'OCDE, et 5^e sur 35 si on ajoute les 3 autres grandes provinces.

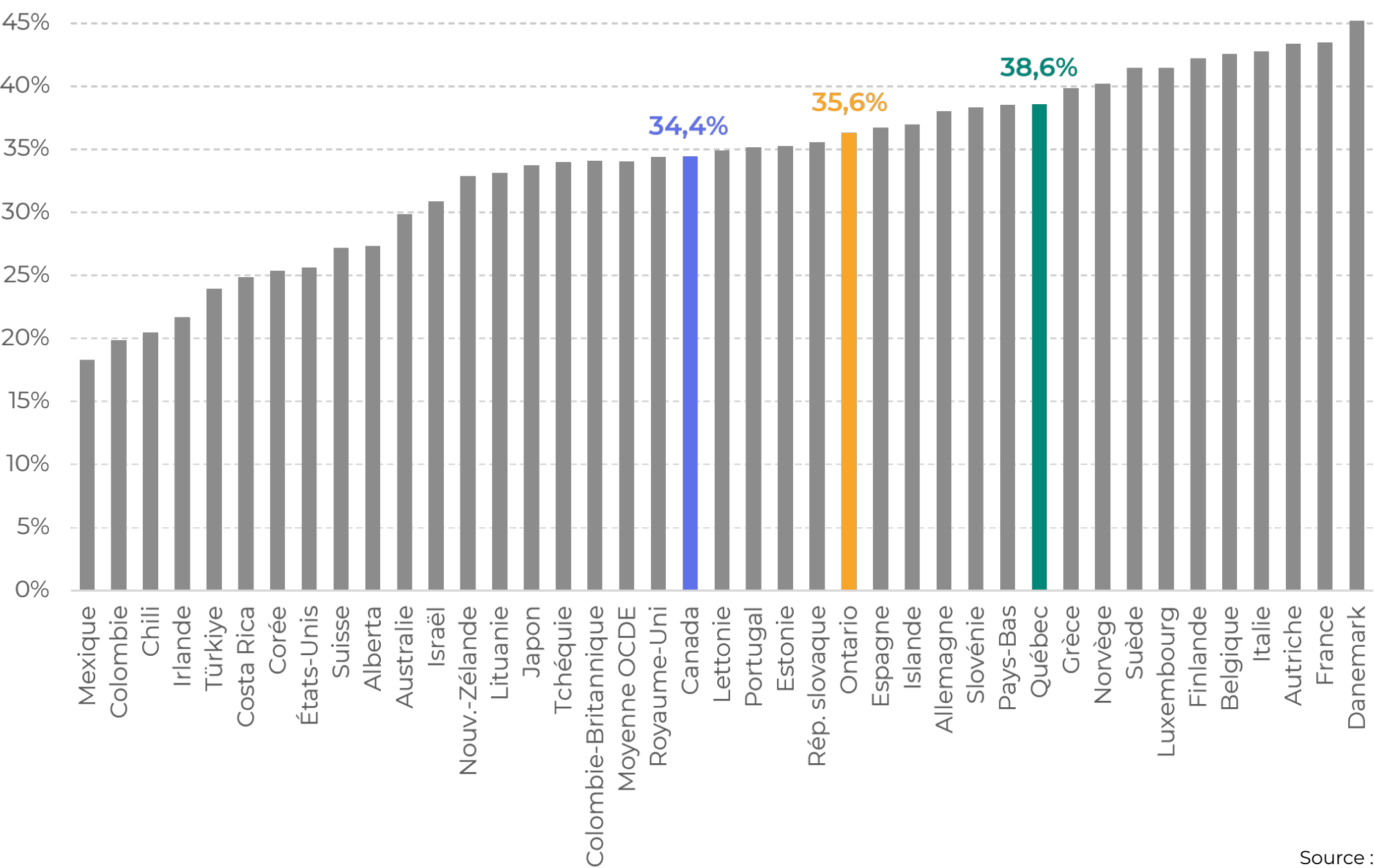
Finalement, il est intéressant de noter, comme le mentionne la CFFP, qu'une façon de faire pour comparer la fiscalité globale sur les bénéfices des sociétés est d'inclure l'imposition du revenu au moment de leur distribution sous forme de dividendes aux actionnaires. Sous cet angle, l'imposition des bénéfices distribués en dividendes est nettement plus élevée au Québec (56 %) et en Ontario (55,4 %) en regard de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (43,8 %). Ceci n'est pas surprenant vu que cette imposition est influencée par les taux maximums du barème d'imposition des particuliers.



4.2 Pression fiscale

Graphique 13

Taux de pression fiscale, Québec, provinces canadiennes et pays de l'OCDE en pourcentage du PIB, 2024



Source :

Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2026 - CFFP

À propos de l'indicateur

La pression fiscale correspond au rapport entre le total des recettes fiscales perçues par les administrations publiques et le PIB total. Il s'agit donc du fardeau fiscal global soutenu par l'ensemble des contribuables, soit les particuliers et les sociétés confondus. Bien que ce fardeau se traduise, à travers les services publics et les dépenses publiques, par des effets économiques et sociaux pouvant être favorables à long terme, il faut également considérer son impact sur l'investissement privé et les incitatifs au travail, et donc sur la capacité de l'économie de développer son potentiel, de se moderniser et d'être compétitive. La politique fiscale doit ainsi viser une croissance des investissements, autant en capital physique qu'en capital humain, et être ajustée en fonction des forces vives à prioriser.

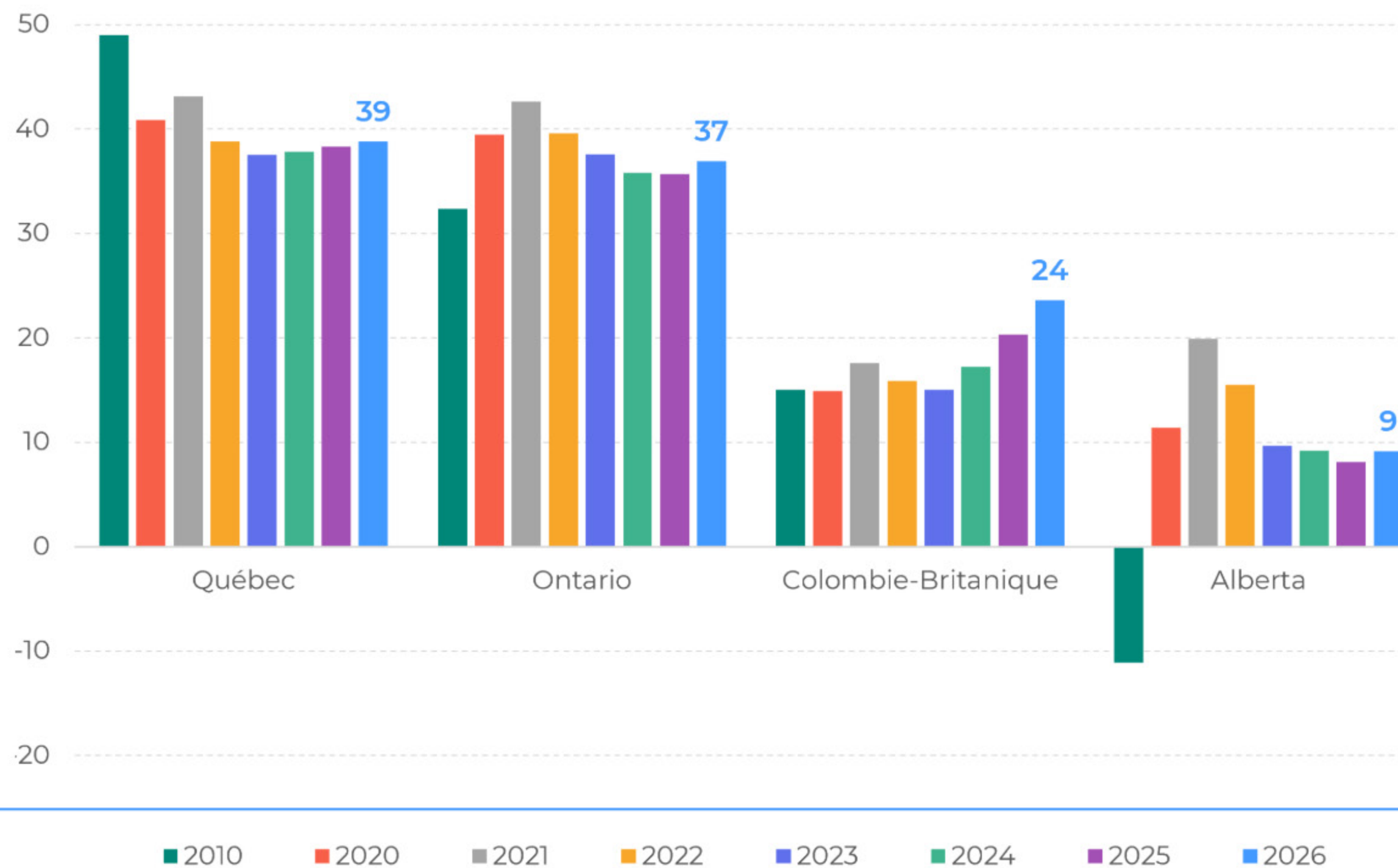
C=

Recettes fiscales totales

Indicateur 13

Parmi les quatre provinces canadiennes considérées, le Québec est celle qui impose le fardeau fiscal le plus lourd à ses contribuables, toutes catégories confondus. Les prélèvements fiscaux au Québec représentaient 38,6 % du PIB en 2024²⁷, ce qui est nettement supérieur à la moyenne canadienne de 34,4 % et à la moyenne des économies de l'OCDE (34 %). Le Québec se classe au 30^e rang parmi l'ensemble des 40 pays et provinces analysés. Nous lui accordons ainsi la note « C » en ce qui a trait à la pression fiscale (à noter que le Québec se situe vraiment à la limite du 4^e quartile, donc à la limite de la note D). Le Québec se classait au 28^e rang parmi l'ensemble des 38 pays et provinces analysés dans le bulletin en 2010 et obtenait également la note de C.

4.3 Dette publique



Graphique 14

**Dette nette au 31 mars
en pourcentage du PIB
(2010 et 2020 à 2026)**

Source :

ISQ Tableau statistique canadien, Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2025, et le Budget du Québec 2026-2027 Budget 2026-2027 – Plan budgétaire



À propos de l'indicateur

Le rapport entre la dette des administrations publiques et le PIB mesure la capacité d'un État à faire face à ses obligations financières. Il permet aussi d'inférer le risque d'une augmentation du fardeau fiscal ou d'une diminution des dépenses publiques dans les années à venir.

Il existe un certain débat quant au choix entre les engagements financiers bruts et nets, c'est-à-dire nets des actifs financiers (dette nette), pour juger de la situation financière des administrations publiques. Nous estimons que les deux concepts sont importants. Rappelons cependant que c'est sur la dette brute que nous devons payer les intérêts et que repose le risque de hausse de taux d'intérêt (quoique les actifs puissent rapporter du rendement), ce qui peut faire augmenter rapidement le service de la dette dans les finances publiques.

La santé des finances publiques s'évalue également par la dette des déficits cumulés²⁸, qui est associée à la « mauvaise dette », car elle ne correspond à aucun actif.

Bien que ces trois concepts aient chacun leur utilité et qu'ils aient été utilisés dans les éditions précédentes du bulletin, nous ne disposons pas des données sur la dette brute ou les déficits cumulés pour les autres provinces²⁹. Des données de Statistique Canada existent mais incluent le palier local/municipal³⁰. Nous présentons donc uniquement les données sur la dette nette des provinces dans la présente édition. L'OCDE et le FMI comparent la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

D= Dette publique Indicateur 14

Selon les dernières données disponibles du budget de mars 2026, le Québec se classe au 4^e rang des provinces canadiennes avec une dette nette de 38,8 % du PIB (38,3 % au 31 mars 2025).

La dette nette du Québec avait diminué depuis 2021 et le Québec avait même fait mieux que l'Ontario en 2022, mais il a de nouveau la dette la plus élevée des provinces. La situation financière du Québec s'est toutefois améliorée par rapport à 2010 alors que le ratio de la dette nette était de 49 %.

La dette brute du Québec s'établit à 42,3 % du PIB au 31 mars 2026 (41,3 % au 31 mars 2025) et la dette représentant les déficits cumulés à 20,2 % du PIB.

Pour ce qui est des comparaisons internationales du poids de la dette, l'exercice est un peu plus difficile. Comme le souligne la CFFP³¹, il est nécessaire de procéder à certains ajustements permettant de se rapprocher de la définition utilisée par une organisation internationale qui recense ce type de données. De plus, il faut attribuer une part de la dette fédérale au Québec. La dette des administrations publiques au Québec ainsi calculée correspond alors à la définition utilisée par l'OCDE et le Fonds monétaire international (FMI). La chaire a ainsi fait ces calculs pour le Québec, mais les données datent de 2023 (voir annexe pour les comparaisons).

Le poids de la dette publique au Québec a connu une certaine diminution par rapport à 2010 (où la dette nette représentait 49 % du PIB), ce qui peut être encourageant. Cependant, le Québec demeure la province la plus endettée et ayant aussi une dette élevée comparativement aux pays de l'OCDE. Les défis structurels démographiques et leurs conséquences sur la dynamique du marché du travail ainsi que sur le financement de la santé et des soins de longue durée représentent une épée de Damoclès sur les finances publiques. À cela s'ajoutent les défis géopolitiques et commerciaux actuels. Ceci rappelle l'importance que les politiques publiques adoptent toujours les principes de la plus grande rigueur.

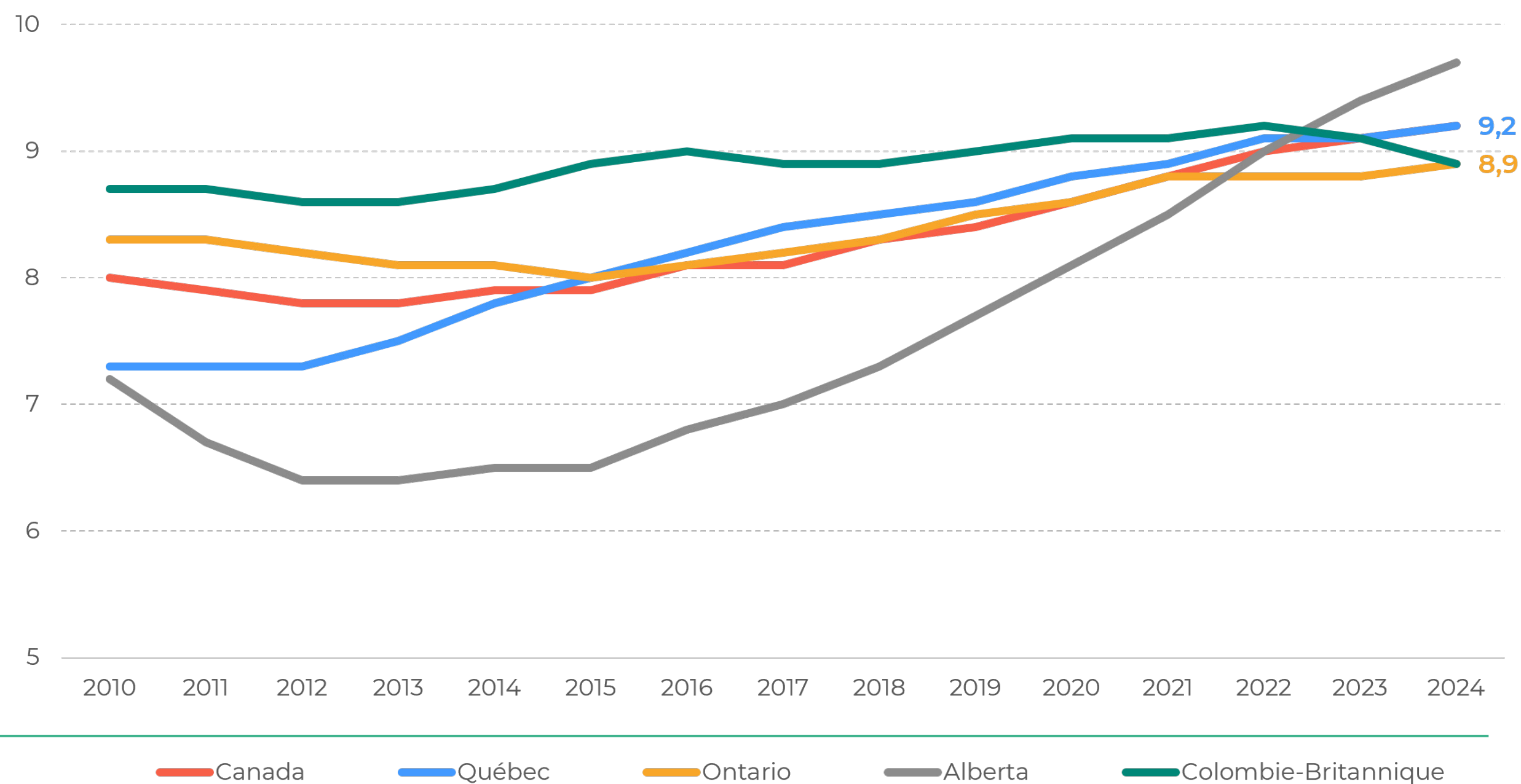
5

Autres indicateurs de l'environnement des affaires

Indicateurs

- Âge moyen des infrastructures publiques de transport
- Intensité entrepreneuriale
- Dépenses en recherche et développement
- Innovation
- Investissements en technologie de l'information et des communications
- Productivité

5.1 Âge moyen des infrastructures publiques de transport



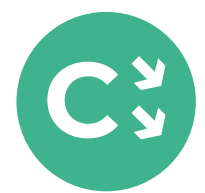
Graphique 15

Âge moyen (en années) des stocks de capital (autoroutes, routes, rues, ponts, viaducs), 2010 à 2024

Source :
Statistique Canada, tableau 34-10-0166-01 : Mesures de l'âge moyen du stock de capital fixe non résidentiel, selon des industries et actifs, Canada, provinces et territoires.

À propos de l'indicateur

La qualité des infrastructures publiques, notamment les infrastructures de transport, figure parmi les conditions de base du développement économique. Leur fiabilité est importante pour le dynamisme de l'économie et pour la qualité de vie des citoyens. C'est en investissant dans les infrastructures que les gouvernements contribuent le plus efficacement à la croissance économique. L'âge moyen et le ratio de durée de vie utile des stocks de capital d'infrastructures de transport sont des indicateurs de leur contribution au dynamisme et à la robustesse de l'économie.



Âge moyen des infrastructures Indicateur 15

Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, l'âge moyen des infrastructures publiques de transport (autoroutes, routes, rues, ponts, viaducs) au Québec atteignait 9,2 ans en 2024, soit un niveau égal à la moyenne canadienne. Le Québec se situe désormais devant l'Alberta (9,7 ans), qui affiche le réseau le plus âgé, et derrière la Colombie-Britannique et l'Ontario (8,9 ans)³². En 2010, le Québec se classait juste derrière l'Alberta, devant les deux autres provinces et obtenait un B. Depuis 2011, l'âge moyen du réseau québécois a augmenté de manière continue, avec une croissance de 26 %, contre 7 % pour l'Ontario, et 2,3 % pour la Colombie-Britannique, mais 45 % pour l'Alberta.

Ce vieillissement progressif est lié notamment à la question du déficit de maintien des actifs (DMA), particulièrement préoccupant au Québec. En 2025, les données du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025–2035 confirment que le déficit de maintien d'actifs (DMA) demeure un enjeu majeur pour les finances publiques et l'économie du Québec malgré des investissements accrus³³. Alors qu'il était évalué à 21 milliards de dollars en 2018, le DMA associé aux infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E) qui appartiennent aux organismes publics est évalué à 44 G\$ en mars 2026. Ce déficit est principalement lié au vieillissement des infrastructures construites dans les années 1960 et 1970, qui atteignent ou atteindront bientôt leur fin de vie utile, généralement comprise entre 25 et 75 ans selon leur nature. Le réseau routier reste le secteur le plus touché, suivi par les immeubles du réseau de l'éducation, dont l'âge avancé exige des investissements majeurs pour les remettre en bon état. On sait que le Québec a entrepris de mieux évaluer l'état de ses infrastructures dans les dernières années, ce qui est une bonne chose, et qui aurait pu assombrir un peu le portrait. Cela n'explique toutefois pas l'évolution de l'indicateur étant donné la méthodologie de Statistique Canada.

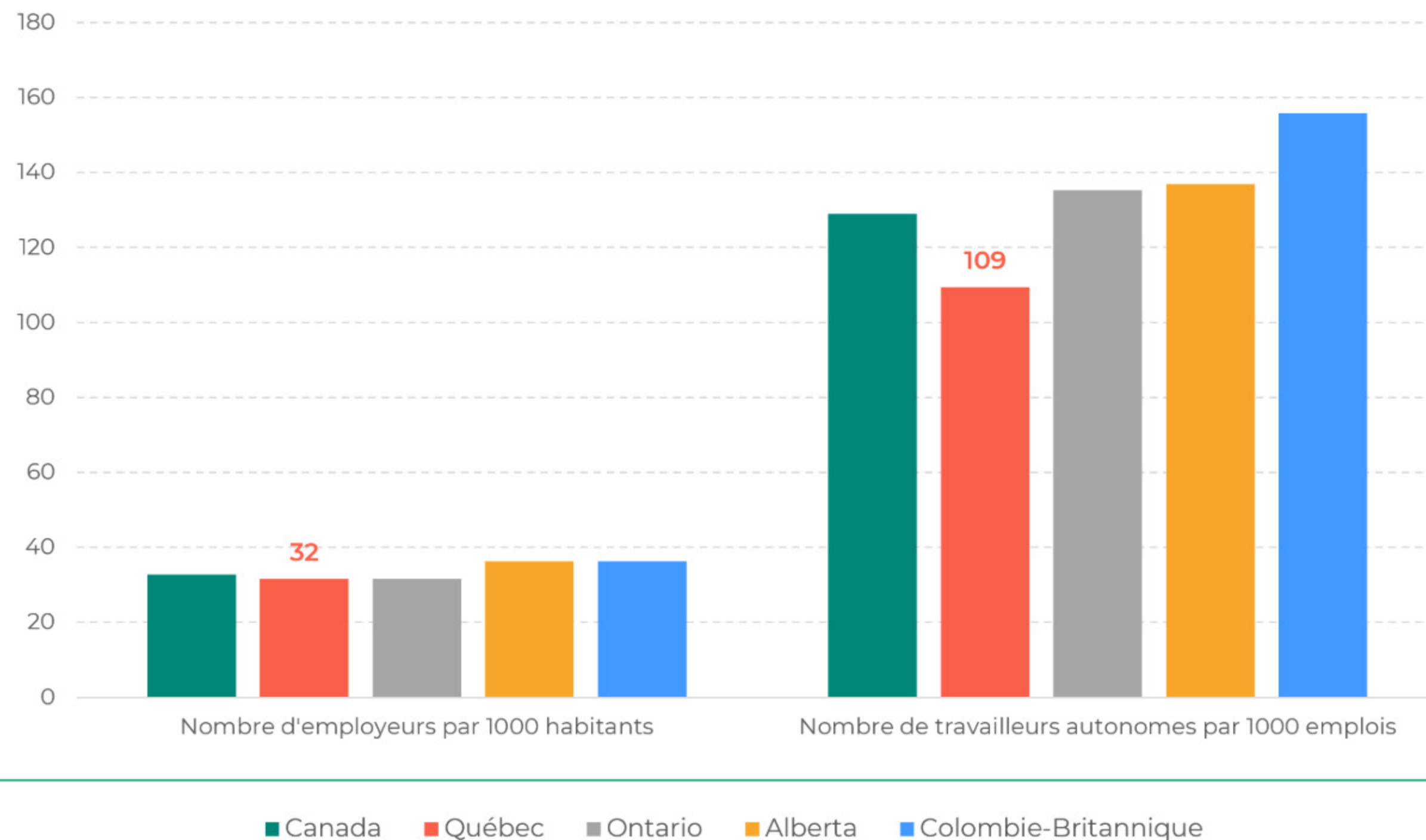
Il faudrait innover et mettre à profit les différents modes d'octroi et de réalisation de contrats selon les différentes situations et les différents projets afin d'accroître l'agilité, la flexibilité et l'efficacité en matière d'infrastructures publiques et de leur maintien.



5.2 Intensité entrepreneuriale

Graphique 16

Mesures de l'intensité entrepreneuriale, 2024

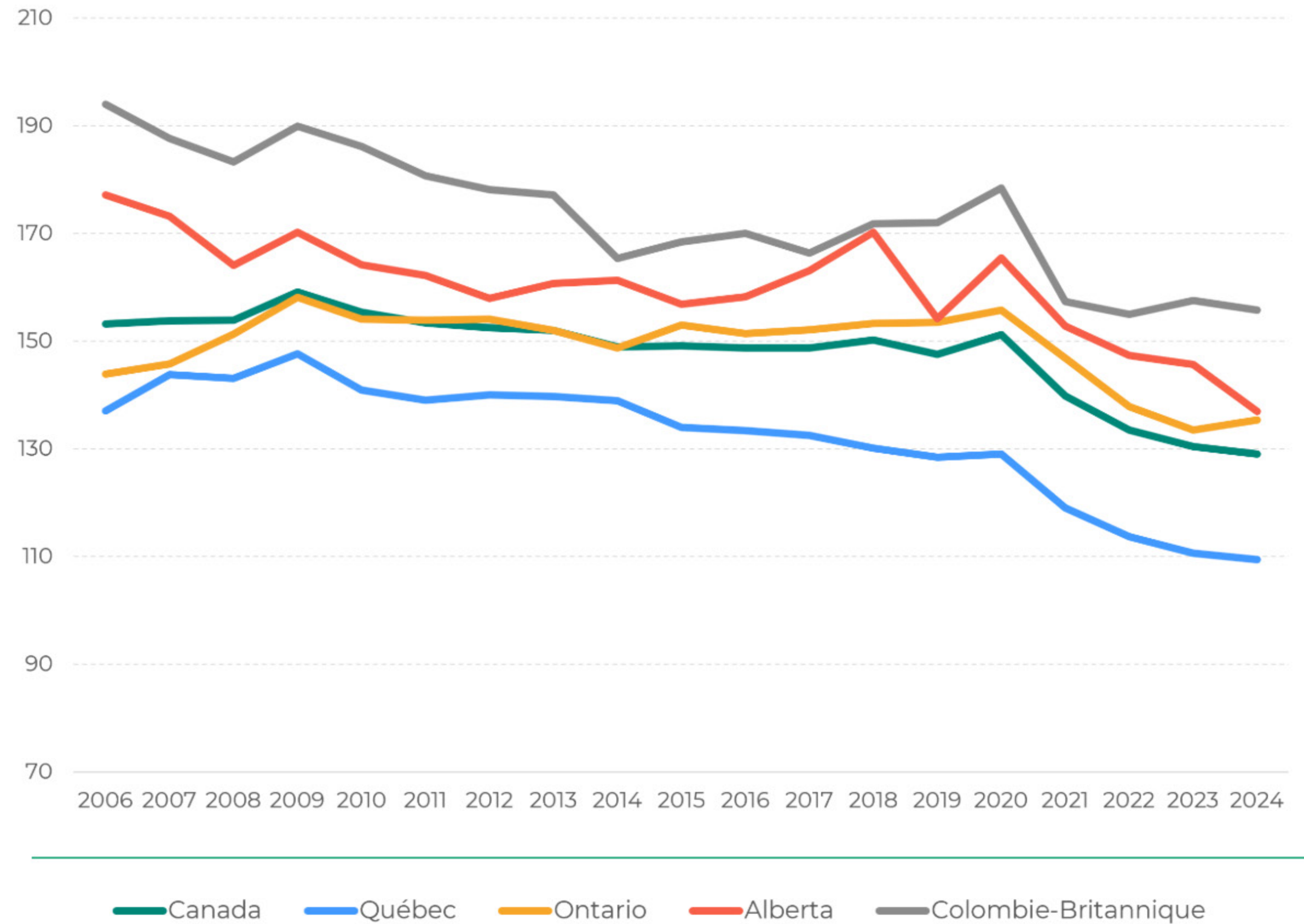


Source :

Industrie Canada, gouvernement du Canada, *Entreprises – Statistiques relatives à l'industrie canadienne*, Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2025 Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 : *Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501> et tableau 14-10-0027-01 : *Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (x 1 000)*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002701>; et calculs du CPQ.

Graphique 16a

Nombre de travailleurs autonomes par 1000 emplois, 2006-2024



À propos de l'indicateur

Le dynamisme entrepreneurial, par son rôle moteur sur l'innovation, mais aussi et surtout sur l'évolution nécessaire de l'économie au fil du temps, constitue l'un des piliers de la création de richesse et de la prospérité, voire leur déclencheur.

L'intensité entrepreneuriale est mesurée à l'aide de deux statistiques :

- Le rapport entre le nombre de travailleurs indépendants et l'emploi total;
- Le rapport entre le nombre d'entreprises avec employés et la population.



Intensité entrepreneuriale

Indicateur 16

L'intensité entrepreneuriale est relativement faible au Québec :

- Pour le bassin d'entrepreneurs, le Québec se classe en 2024 au 4^e rang parmi les 4 plus grandes provinces canadiennes avec 109 travailleurs autonomes par 1 000 emplois. Le nombre de travailleurs autonomes par 1 000 emplois a par ailleurs eu tendance à baisser depuis 2009, ce qui est relativement inquiétant parce que ce ratio représente une mesure approximative de l'intensité de

la culture entrepreneuriale dans une économie et du potentiel de création d'entreprises;

- Le résultat est pratiquement similaire pour le nombre d'employeurs par 1 000 habitants, évalué pour l'année 2024 à 32 au Québec, contre 33 pour la moyenne canadienne. Le Québec se situe ex æquo avec l'Ontario, derrière la Colombie-Britannique et l'Alberta, qui comptent 36 employeurs pour 1 000 habitants.

Le classement du Québec était le même en 2010 pour le nombre de travailleurs autonomes par 1 000 emplois, mais le Québec dépassait légèrement l'Ontario pour le nombre d'employeurs par 1 000 habitants (31 au Québec et 30 en Ontario)³⁴.

En complément

Le rapport *Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise : rapport 2024 de l'étude Global Entrepreneurship Monitor (GEM)*³⁵ évalue d'autres facettes de l'activité entrepreneuriale pour le Québec et le compare à d'autres pays. Certaines observations de ce rapport sont encourageantes lorsque le Québec est comparé à d'autres pays ou même au reste du Canada (des données pour les autres provinces ne sont pas disponibles). À titre d'exemple :

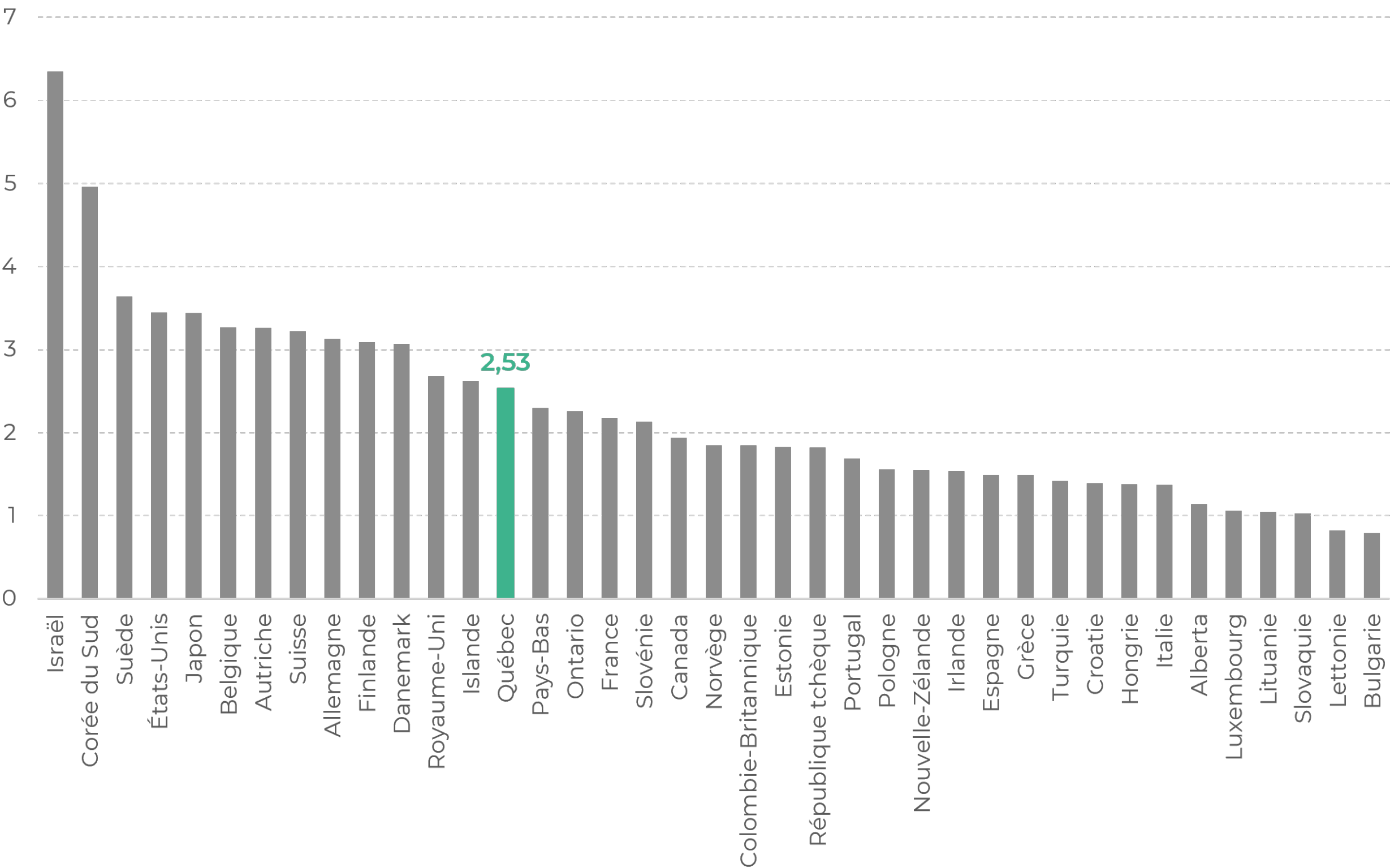
- Le taux d'activité entrepreneuriale émergente³⁶ au Québec a atteint 22,3 % en 2024, niveau le plus élevé depuis 2013 (9,5 %), ce qui place le Québec au 3^e rang parmi les territoires comparables, soit un ensemble de 23 pays membres de l'OCDE incluant le reste du Canada [RDC]; Le RDC, quant à lui, fait mieux que le Québec en se classant au 2^e rang avec un taux de 26,3 %;

- Les intentions de démarrer une entreprise s'établissent à 27,4 % en 2024, un record depuis 2013 (15,6), le Québec se classe en 6^e position des 23 économies comparées. Ces intentions dépassent celles des États-Unis (23 %) mais sont plus faibles que celles du RDC (33,6 %).
- Par ailleurs, en ce qui a trait aux sorties entrepreneuriales où l'entreprise cesse définitivement ses activités, le Québec observe un taux de 5,7 % se classant ainsi au 4^e rang des pays de l'OCDE. Le RDC a un taux plus élevé (6,4 %). Le taux de sorties sans continuité au Québec atteint un sommet sur la période depuis 2013, ce qui représente un enjeu important tant au Québec qu'au Canada.

Un enjeu particulier au Québec concerne le repreneuriat, alors que plusieurs chefs d'entreprise approchent de la

retraite et sont près de passer le flambeau. Le phénomène du vieillissement de la population québécoise se reflète aussi chez les propriétaires d'entreprises. L'Étude nationale du repreneuriat et des transferts d'entreprise au Québec mise à jour en 2025, *confirme une augmentation proportionnellement plus importante des transferts que des démarrages d'entreprise au Québec depuis la pandémie. L'étude suggère aussi que : Si la tendance observée entre 2015 et 2022 se maintient, on peut s'attendre à ... un peu plus de 30 000 transferts au cours des trois prochaines années.* Il est important d'identifier et de lever les obstacles qui freinent la concrétisation des intentions de transfert et d'assurer des transferts réussis.

5.3 Dépenses en recherche et développement



Graphique 17
Dépenses intra-muros de R-D (DIRD) en pourcentage du PIB, 2023

Source :
Dépenses intra-muros de R-D (DIRD) en pourcentage du PIB, Québec, Ontario, pays de l'OCDE, Union européenne, G7 et certains pays hors OCDE, 1988-2025 et Dépenses intra-muros de R-D (DIRD) en pourcentage du PIB, Québec, autres provinces, territoires et Canada, 1988-2023

À propos de l'indicateur

Les dépenses en R-D constituent un indicateur de l'effort qui est déployé en vue d'innover et de prospérer. Lorsque plus de ressources sont consacrées à la R-D, il existe davantage de chances de faire des percées technologiques et de faire bénéficier toute l'économie de leurs retombées.



Dépenses en R-D

Indicateur 17

En 2023, les dépenses en recherche et développement (R-D) du Québec représentaient 2,52 % du PIB. Ce niveau est supérieur à celui de l'Ontario (2,23 %), mais reste en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE (2,7 %) et relativement loin derrière des pays comme la Suède (3,64 %), les É-U (3,45 %), le Japon (3,44 %) ou encore Israël, le leader dans ce domaine (6,2 %). Le Québec conserve néanmoins le premier rang au Canada en intensité de R-D et se situe au 14^e rang parmi les 39 économies analysées, obtenant la note « B ». Le Québec avait déjà atteint la note « A » par le passé alors que les dépenses en R-D représentaient 2,42 % du PIB en 2010 (le sommet historique a été de 2,7 % en 2006) dépassant la moyenne de l'OCDE de 2,3 %. Le Québec se classait en 10^e position sur 40. Ainsi, plusieurs pays ont augmenté la part de leurs dépenses en R-D davantage que le Québec.

5.4 Innovation

À propos de l'indicateur

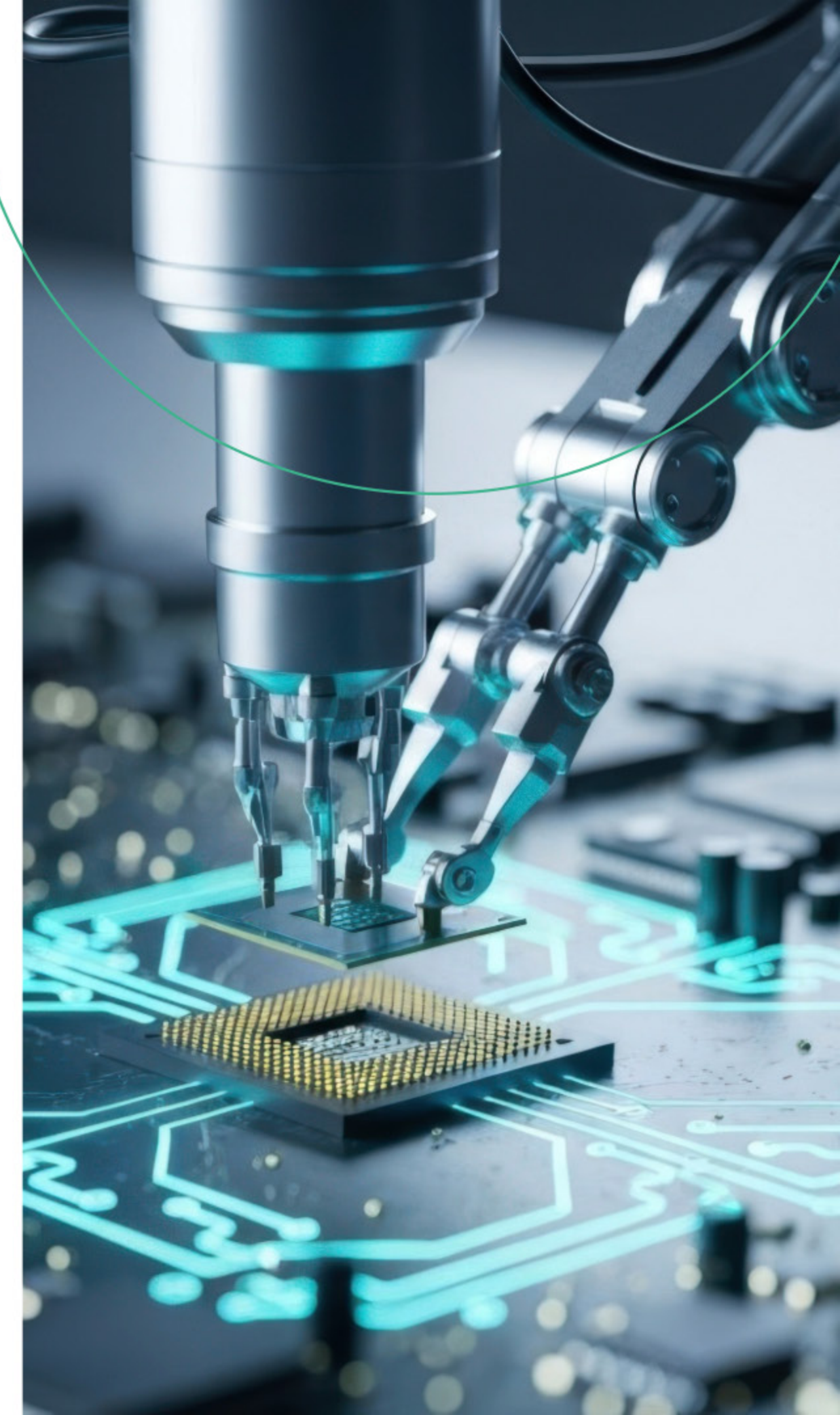
L'innovation est certes un ingrédient fondamental de prospérité et de compétitivité d'une économie et même de survie des entreprises. Il y a différentes façons de la mesurer. Les dépenses en R-D, notamment celles du secteur privé, en constituent un indicateur, mais ce n'est pas le seul. Les brevets d'invention en constituent un autre. Bien qu'ils ne rendent pas compte de l'ensemble de l'activité d'innovation, ils demeurent l'un des rares indicateurs mesurables et comparables. Enfin, la proportion d'entreprises ayant entrepris au moins un projet d'innovation constitue un autre indicateur.

Innovation Indicateur 18

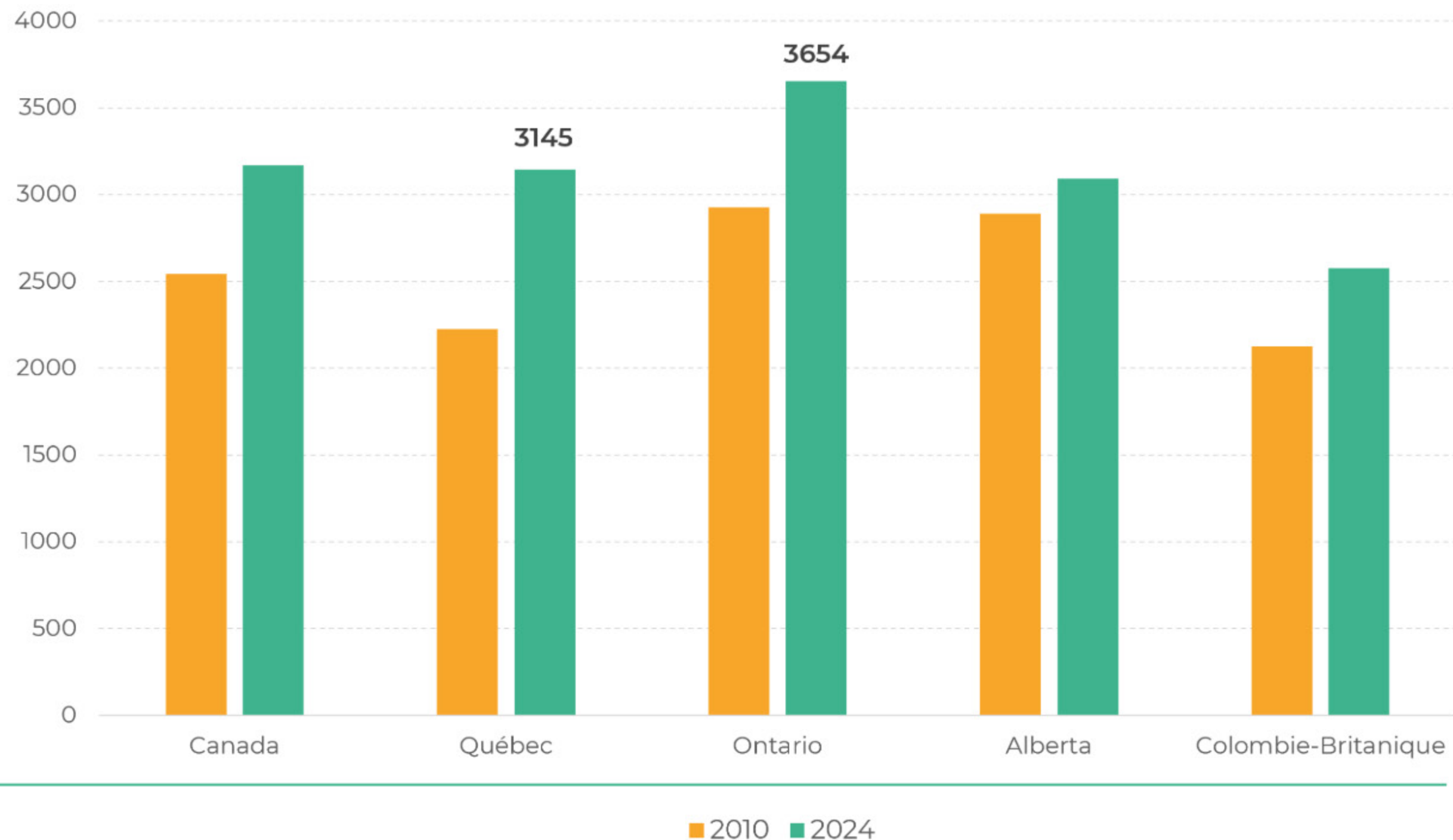
Selon la Grande Enquête sur l'innovation dans les entreprises du Conseil de l'innovation du Québec³⁷, la proportion d'entreprises ayant entrepris au moins un projet d'innovation se situait à 55 % en 2025 au Québec (en recul après avoir bondi de 18 points de pourcentage entre 2022 et 2024 pour atteindre 69 % en 2024). Ce pourcentage est de 57 % en Ontario, 59 % en Alberta et 64 % en Colombie-Britannique. La grande enquête présente également des données pour certains pays. Le Québec se situe dans le peloton intermédiaire des économies comparées avec environ 28 % des entreprises ayant réalisé une innovation de produits et 43 % ayant réalisé une innovation de procédés³⁸. Nous lui accordons donc globalement la note C. Nous n'avons pas de données comparables pour 2010.

Il peut par ailleurs être constaté que le pourcentage d'entreprises possédant un des actifs de propriété intellectuelle (PI) au Canada ou à l'étranger s'élève à 19,7 % au Québec comparativement à 25 % en Ontario, 19,3 % en Alberta et 18,3 % dans le reste du Canada excluant l'Alberta³⁹, selon l'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise de Statistique Canada⁴⁰ (chiffres pour l'année 2022).

En lien avec les brevets, dans les éditions précédentes du Bulletin, le CPQ utilisait le rapport entre le nombre d'inventions brevetées et les dépenses en R-D comme indicateur de l'efficacité de ces dépenses en matière de brevets obtenus. N'ayant pas pu avoir une information comparable plus à jour (les dernières données dont nous disposons datant de 2016), nous n'utilisons plus cet indicateur. Celui-ci se trouve en annexe. Le Québec obtenait la note C, se classant au 9^e rang parmi les 16 régions comparées.



5.5 Investissements en technologie de l'information et des communications



Graphique 19

**Investissement en TIC
par travailleur, 2010 et
2024, (en dollars
enchaînés 2017)**

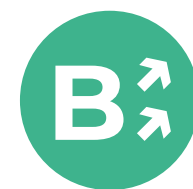
Source :

Statistique Canada, tableau 36-10-0098-01 : *Flux et stocks de capital fixe non résidentiel pour l'ensemble des industries, selon le type d'actif, provinces et territoires (x 1 000 000)*, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610009801>, et tableau 14-10-0018-01 : *Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé*; et calculs du CPQ.

À propos de l'indicateur

Les investissements en technologies de l'information et des communications (TIC) définis par cet indicateur comprennent deux composantes : les ordinateurs et produits électroniques ainsi que les logiciels. Quoique pouvant être imparfaite, la mise en rapport de ces investissements avec le nombre de travailleurs permet d'illustrer l'intensité avec laquelle la main-d'œuvre d'une économie donnée est outillée en TIC étant donné l'absence d'autres mesures plus complètes.

Selon plusieurs études, il existe un lien de causalité entre les investissements des entreprises en TIC et leur productivité. Par ailleurs, il est clair que ce potentiel de création de valeur des TIC ne peut se faire sentir pleinement qu'en présence d'investissements complémentaires, notamment en capital humain.



Investissement en TIC

Indicateur 19

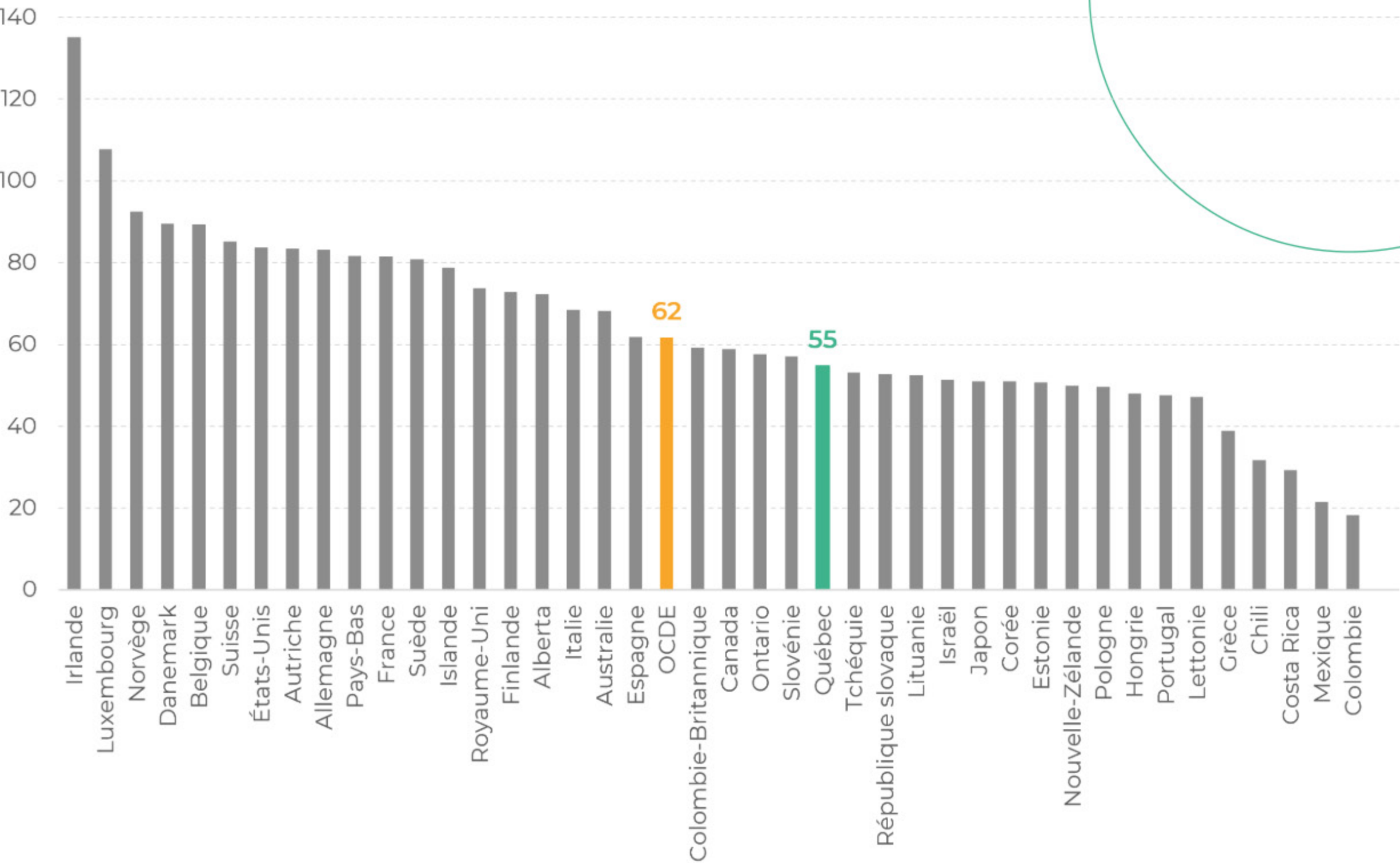
Le Québec se classe au 2^e rang parmi les quatre provinces canadiennes du groupe de référence avec des investissements en TIC de 3 145 \$ par travailleur en 2024, un niveau plus faible que la moyenne canadienne, 16 % plus faible que l'Ontario, dépassant la Colombie-Britannique et légèrement l'Alberta. Ces investissements ont augmenté de façon intéressante par rapport à 2010, alors qu'ils étaient de 2 226 \$ et que le Québec était avant-dernier (et obtenait la note C). Le C3i (crédit d'impôt pour l'investissement et l'innovation) a probablement pu contribuer à ce résultat.

Il s'agit d'un signal positif sur l'intégration des technologies numériques dans l'économie québécoise, quoique des efforts supplémentaires doivent encore être sûrement consentis.

Comme le rapporte l'ISQ, plus du dixième (12,7 %) des entreprises au Québec ont utilisé des applications d'IA à des fins de production au cours des 12 mois précédant le deuxième trimestre de 2025. Cette proportion est semblable à celle observée en Ontario (13,3 %). Cependant, la progression de cette proportion par rapport à celle du même trimestre en 2024 est modeste au Québec (+ 3,3 points de pourcentage, comparativement à + 7,8 points de pourcentage en Ontario)⁴¹. Les prévisions d'utilisation de l'IA au Québec au cours des 12 mois suivant le troisième trimestre de 2025 semblent aussi indiquer une légère progression (taux de 13,1 % ou + 1,5 point de pourcentage), mais beaucoup plus modeste qu'en Ontario (16,5 % ou + 5,5 points).



5.6 Productivité



Graphique 20

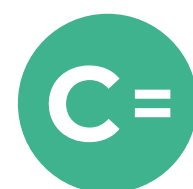
La productivité du travail (PIB par heure travaillée, Dollars des É-U PPA convertis, Prix constants, 2020), 2023

Source : Productivité du travail et mesures connexes par industrie du secteur des entreprises et par activité non-commerciale, conformes aux comptes des industries, inactif et data-explorer.oecd.org/vis?df%5bds%5d=dsDisseminateFinalDMZ&df%5bid%5d=DSD_PDB%40DF_PDB_LV&df%5bag%5d=OECD.SD.D.TPS&df%5bvs%5d=1.0&dq=.A.GDPHRS..USD_PPP_H.Q...&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to%5bTIME_PERIOD%5d=false&vw=tb&lc=fr&pq=0 et calculs du CPQ. Les données les plus complètes pour le plus grand nombre de pays, incluant les É-U sont disponibles jusqu'en 2023 seulement.

À propos de l'indicateur

La productivité est un ingrédient essentiel de la prospérité puisqu'en général, une plus grande productivité signifie que l'on peut produire plus avec la même quantité de facteurs de production. Il existe différentes façons de la mesurer. La productivité multifactorielle (PMF) mesure l'efficacité de l'utilisation des facteurs de production, c'est-à-dire la main-d'œuvre et le capital, pour produire un certain niveau de biens et de services. Cet indicateur reflète en quelque sorte l'innovation technologique et dans les méthodes et l'organisation du travail au sein d'une économie. Mesurer la PMF est relativement complexe et dépend de plusieurs hypothèses sur les mesures du capital et du travail ainsi que des élasticités de la production par rapport à ces facteurs.

La productivité du travail, quant à elle, mesure la production par heure travaillée. Elle peut dépendre d'un ensemble de facteurs, dont la structure industrielle d'une économie. Cette mesure est toutefois relativement simple à calculer et à comprendre.



Productivité du travail

Indicateur 20

Nous utilisons, pour cette édition de la boussole du CPQ comme pour les éditions de 2019 et 2022 du bulletin, la mesure de la productivité du travail, soit le PIB réel par heure travaillée.

Selon cet indicateur, le Québec génère en moyenne 55 \$ US de PIB par heure travaillée en 2023, comparativement à 62 \$ pour la moyenne de l'OCDE. Il se classe en 24^e position parmi les 42 pays et provinces évalués, soit au 3^e quartile, et obtient la note « C ». Le classement du Québec est pratiquement similaire avec les données de 2010 (23/41). La productivité du travail a crû de 10 % entre 2010 et 2023 au Québec, comparativement à 9 % en Ontario et 10,5 % au Canada. Elle a crû de 14 % sur la même période en moyenne dans les pays de l'OCDE et aux États-Unis (2023 est la dernière année pour laquelle des données américaines sont disponibles).



Conclusion



Conclusion

L'analyse proposée dans cette boussole mène le CPQ à retenir la note de « C » pour la performance globale du Québec, une note similaire à celle attribuée depuis 2010.

Comparé aux autres grandes provinces canadiennes et aux pays de l'OCDE, le Québec démontre des forces, mais aussi, malheureusement, certaines faiblesses. Au chapitre des forces, il fait bonne figure sur certains des 20 indicateurs, dont le niveau d'éducation post-secondaire et le taux effectif d'imposition sur l'investissement. Parmi ses faiblesses, nous pouvons mentionner le décrochage scolaire, les taxes sur la masse salariale et la dette publique, le fardeau réglementaire et l'entrepreneuriat.

Certaines améliorations sont à retenir, particulièrement le taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle, le TEMI de même que les investissements en TIC.

Parmi les détériorations, on peut noter le vieillissement de nos infrastructures de transport. À plusieurs égards, la performance du Québec demeure pratiquement inchangée. Force est d'admettre qu'il manque encore des conditions pour libérer davantage le potentiel du Québec et améliorer notre prospérité, en commençant par l'accroissement de la productivité, l'allègement réglementaire et la réponse aux problèmes de rareté de la main-d'œuvre, qui sont des enjeux incontournables.

Notre bien-être ne dépend pas que du PIB et de la création de richesse. Le Québec est d'ailleurs parmi les champions en termes du bonheur. Avec un indice de bonheur de 7,25 sur 10, le Québec arriverait au 5^e rang du classement, ex æquo avec la Suède⁴².

Cette analyse de la prospérité se concentre sur le volet économique. Le CPQ fait partie du Collectif G15+ et a participé à l'élaboration des Indicateurs du bien-être au Québec pour placer la qualité de vie au cœur de nos décisions collectives. Ces indicateurs tiennent compte de l'interaction entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Le Québec se classe avantageusement par rapport à l'Ontario et à la moyenne canadienne à plusieurs égards, et a connu une progression positive sur plusieurs indicateurs sociaux. Parmi les constats : une diminution de la pauvreté et des inégalités de revenu, de genre et d'ethnicité, la réduction de la criminalité, l'augmentation de l'espérance de vie. Les inégalités de revenu sont demeurées stables dans l'ensemble du Canada et se sont aggravées en Ontario alors qu'elles ont diminué au Québec. Somme toute, les Québécois jouissent d'un environnement économique et social où il fait bon vivre ainsi que de nombreux programmes sociaux. Il faut maintenir les acquis et améliorer les faiblesses. Pour ce faire, la création de richesse demeure essentielle pour améliorer davantage le sort de groupes marginalisés, et notamment pour financer nos services publics.

Recommandations

À la lumière des constats de cette Boussole et les enjeux majeurs soulevés depuis longtemps par le milieu des affaires, le CPQ invite le gouvernement du Québec à concentrer ses efforts sur les priorités d'action suivantes :

- **S'attaquer aux enjeux liés à la disponibilité des ressources humaines ainsi qu'au développement du capital humain pour permettre au Québec d'augmenter son potentiel économique et prospérer.**

Le vieillissement de la population freine notre élan économique. Il faut urgemment déployer des solutions concertées pour élargir notre bassin de travailleurs : miser sur les clientèles éloignées du marché, retenir les travailleurs expérimentés, notamment par une fiscalité et une organisation du travail adaptées et ajuster l'immigration selon les besoins réels de l'économie. Il faut aussi rehausser la littératie et la numératie, instaurer un continuum de formation et poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire chez les garçons.

- **Capitaliser sur les outils que nous contrôlons pour accroître notre productivité et notre compétitivité.**

Pour libérer le potentiel de nos entreprises, le gouvernement doit procéder à un véritable allègement du fardeau réglementaire et fiscal des entreprises notamment des taxes sur la masse salariale. Il doit encourager davantage l'innovation, la recherche et sa commercialisation, l'investissement, la création et la croissance des entreprises. Il doit aussi s'attaquer sérieusement au déficit de maintien des actifs de nos infrastructures publiques de transport, dont le réseau vieillit. Il doit finalement assurer l'accès des entreprises à l'énergie nécessaire pour investir, accroître leur production et réaliser leurs projets, à des tarifs qui demeurent concurrentiels.

The background of the slide features a warm, orange-toned photograph of a person's hands typing on a laptop. Overlaid on this are several semi-transparent icons of documents with lines of text, appearing to float in the air. A large, thin white circle is positioned in the upper left corner.

Annexe I

Précisions sur la méthodologie

Choix des indicateurs

Le CPQ a choisi les indicateurs en fonction de critères qui se concentrent sur les déterminants de la prospérité plutôt que sur les résultats, en remontant la chaîne de causalité aussi loin que le permet la disponibilité des données. Parmi les déterminants de la prospérité, on compte notamment une main-d'œuvre compétente, un environnement fiscal concurrentiel propice aux investissements et des infrastructures modernes. Ce choix d'indicateurs correspond d'ailleurs aux domaines d'intervention prioritaires du CPQ qui sont le capital humain, le coût de la main-d'œuvre, le cadre législatif et l'allègement réglementaire et administratif, la santé des finances publiques et la qualité de l'environnement d'affaires.

Points de comparaison

Les comparaisons se font avec les trois autres provinces canadiennes les plus peuplées, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, et avec les pays de l'OCDE lorsque cela est possible. Comme dans tout projet statistique, les comparaisons sont dépendantes de la disponibilité des données. Ce qu'on aimerait évaluer n'est pas toujours mesuré par une agence statistique, ou encore, n'est pas mesuré de façon régulière ou pour la totalité des membres du groupe de référence pertinent. Ainsi, selon les indicateurs, les groupes de référence varient, alors qu'il est possible la plupart du temps de comparer le Québec avec d'autres provinces canadiennes et, dans nombre de cas, avec l'ensemble ou une sélection de pays de l'OCDE.

L'OCDE a accueilli quatre nouveaux membres en 2010 (le Chili, Israël, la Slovaquie et l'Estonie), un nouveau membre en 2016 (la Lettonie), un nouveau membre en 2018 (la Lituanie) et un autre en 2021 (le Costa Rica), ce qui porte le nombre total de membres à 38.

Par souci de comparaison avec le plus grand nombre possible d'économies comparables et avec lesquelles le Québec est en concurrence assez directe, nous avons retenu l'ensemble des données disponibles pour les différents États. Nous établissons également un bulletin pour l'Ontario.

Attribution des notes

Pour synthétiser l'information, notre boussole accorde au Québec une note allant de « A » à « D », en fonction de son rang dans le groupe de référence. Quand le groupe de référence est constitué des quatre provinces canadiennes, la note correspond tout simplement au rang du Québec parmi ces provinces. Quand des comparaisons internationales sont possibles, la note accordée au Québec dépend de son rang dans l'ensemble des provinces et des pays. Plus précisément, l'ensemble des provinces et des pays est divisé en quatre groupes. Si le Québec figure dans le premier quartile, il obtient la note « A », s'il figure dans le second, il obtient la note « B », dans le troisième « C » et, s'il est dans le dernier quartile, il obtient la note « D ».

Lorsqu'un indicateur comporte deux sous-indicateurs, la note accordée représente la moyenne des deux. Finalement, dans certains cas, des éléments qui dépassent la mesure stricte de l'indicateur peuvent faire que la note comporte un « - » ou un « + ». C'est le cas, par exemple, pour l'intensité entrepreneuriale et l'intégration économique des immigrants.

La note totale dans chaque catégorie ou domaine représente la moyenne des notes pour les indicateurs sous-jacents. À titre d'exemple, la moyenne d'une note « B » et d'une note « C » est « B- ».

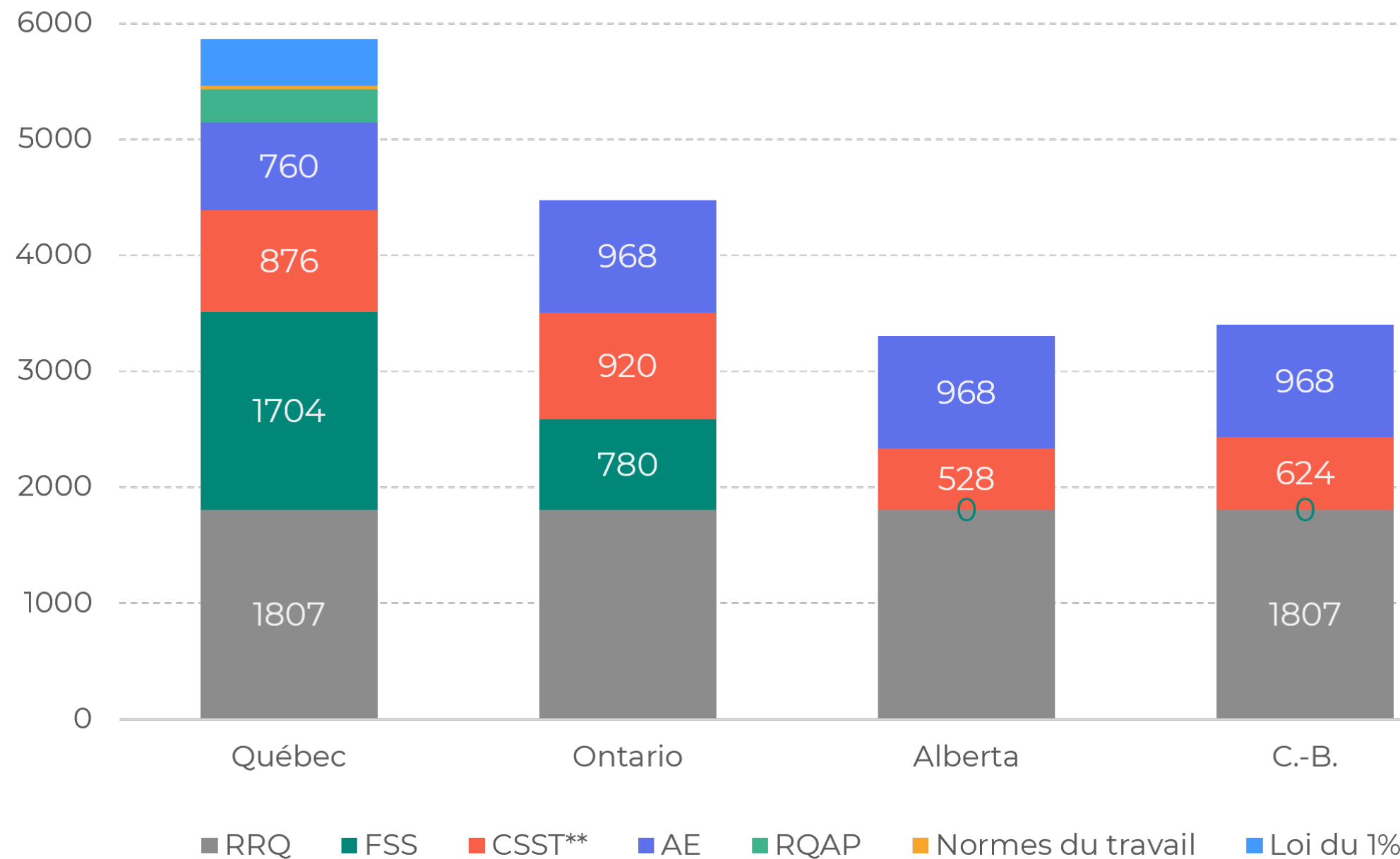
A person wearing a light-colored blazer is sitting at a desk, writing on a notepad with a pen. A laptop is open to the left, and a dark cup is on the desk. The background is a bright, out-of-focus window. A white circular line is visible in the upper left corner.

Annexe II

Autres informations

Graphique 9.1

Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale pour un salaire nominal de 40 000 \$, 2010





Comparaisons internationales de la dette :

Selon les calculs de la Chaire pour 2023, *La dette brute des administrations publiques au Québec, estimée entre 121,4 % et 114,1 % du PIB⁴³, est plus élevée que celle de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (74,2 %) basée sur les données diffusées par le FMI. Celle-ci varie de 20,2 % du PIB en Estonie à 240 % au Japon. Inséré parmi ces données, le résultat pour le Québec se classe en dessous de celui de l'Italie (134,6 %). La dette brute du Québec estimée en fonction de la population est la quatrième la plus élevée parmi les pays de l'OCDE et supérieure à celle des États-Unis (119 %) mais passe sous ce niveau lorsqu'on l'estime plutôt en fonction des revenus fiscaux ou du PIB. ...Bien que constituant une information intéressante, la dette brute ne considère ici que les engagements des administrations publiques, sans prise en compte de leurs actifs. **Le Québec obtiendrait la note D selon cette mesure, se classant au 28^e (ou 29^e) rang sur 31 pays.** Des données comparables pour les autres provinces ne sont pas disponibles.*

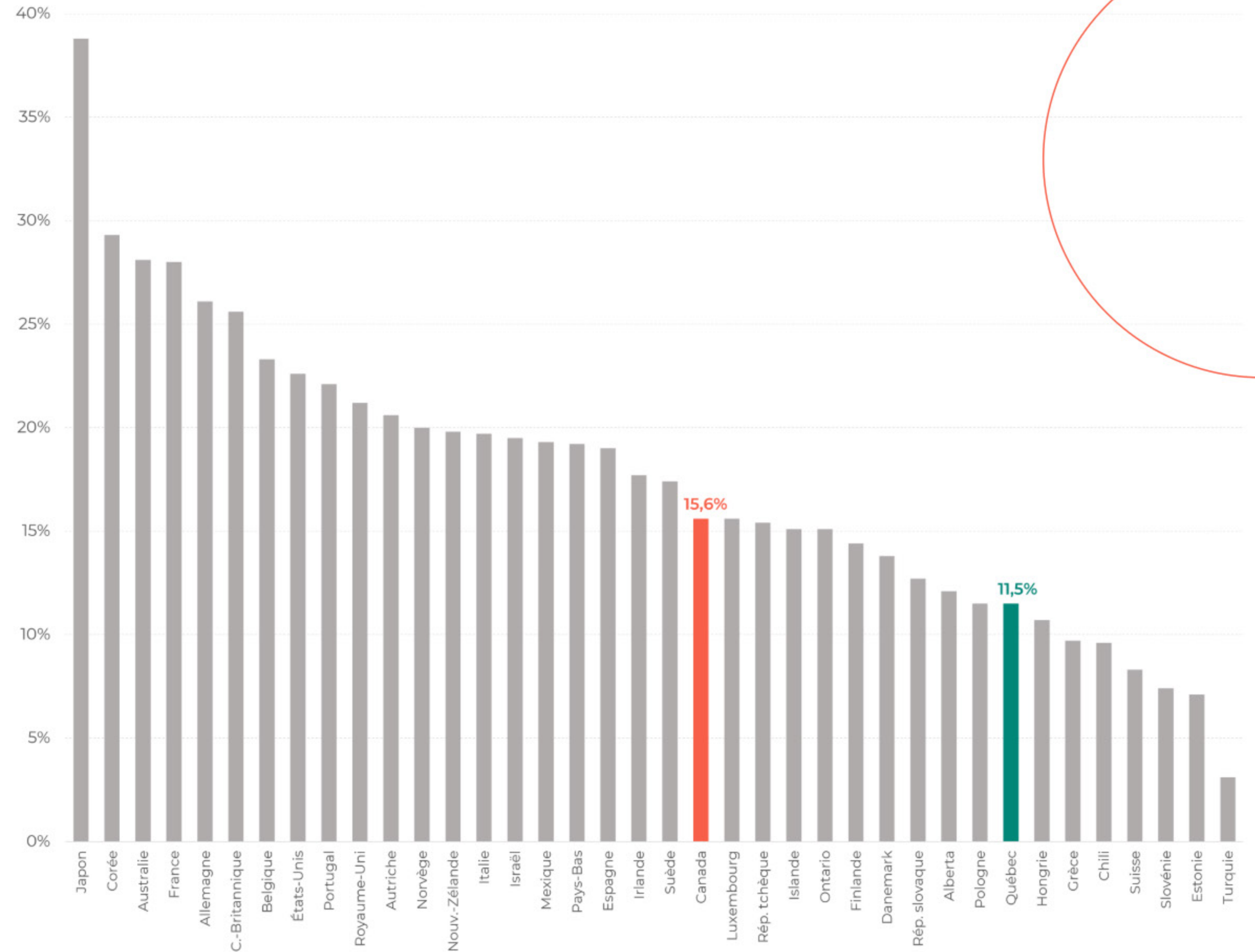
*La dette nette des administrations publiques au Québec s'estime entre 52,5 % et 56,6 % du PIB⁴⁴. Celle-ci est supérieure à celle de la moyenne non pondérée des pays avancés de l'OCDE qui est de 44,6 % du PIB. Considérer la dette nette à la place de la dette brute fait passer les administrations publiques au Québec, du 4^e ou 5^e au 11^e rang des juridictions présentant l'endettement le plus lourd.... **Le Québec se classerait donc en 21^e position sur 31 et obtiendrait la note « C » avec cette comparaison.***

Graphique 12

Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement, 2020

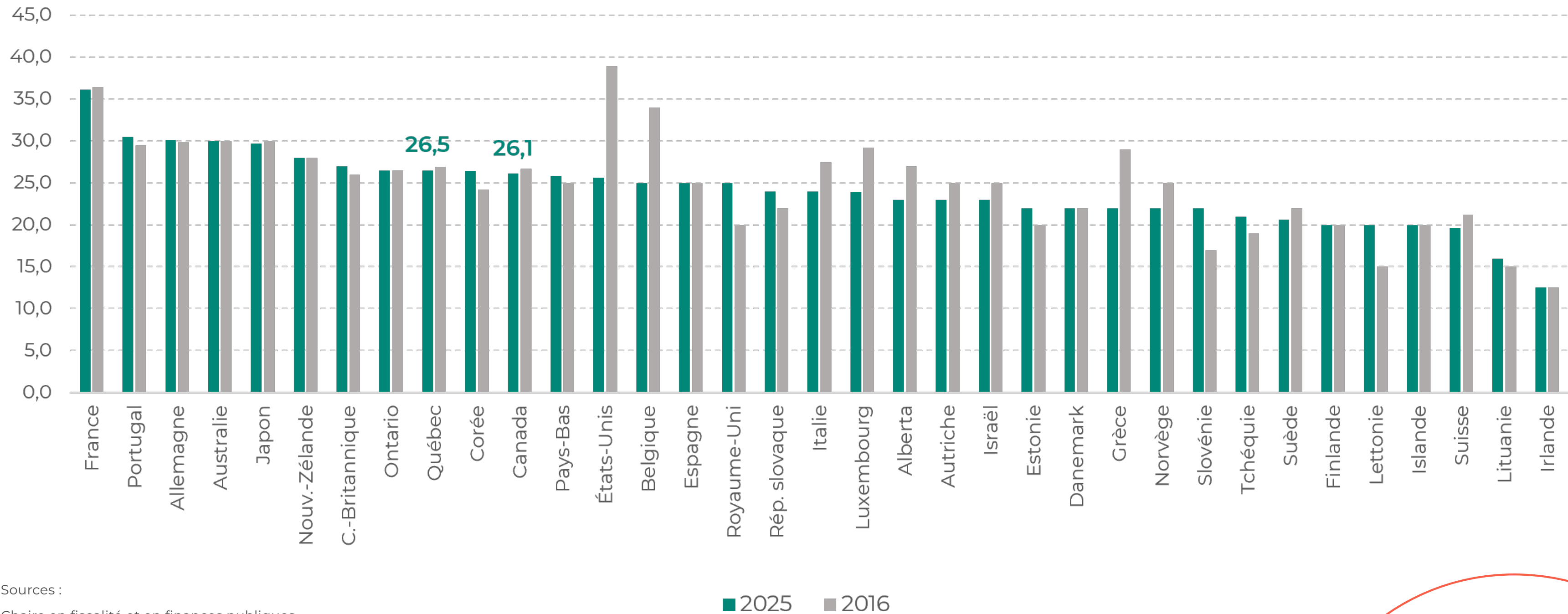
Sources :

Philip Bazel et Jack Mintz, 2020, Tax Competitiveness Report: Canada's Investment Challenge, septembre 2021, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3925702 (pour les pays) et A proposal for a Big Bang Corporate Tax Reform, https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2022/02/FMK3_Big-Bang-Corporate-Tax_Mintz.pdf (pour les provinces).

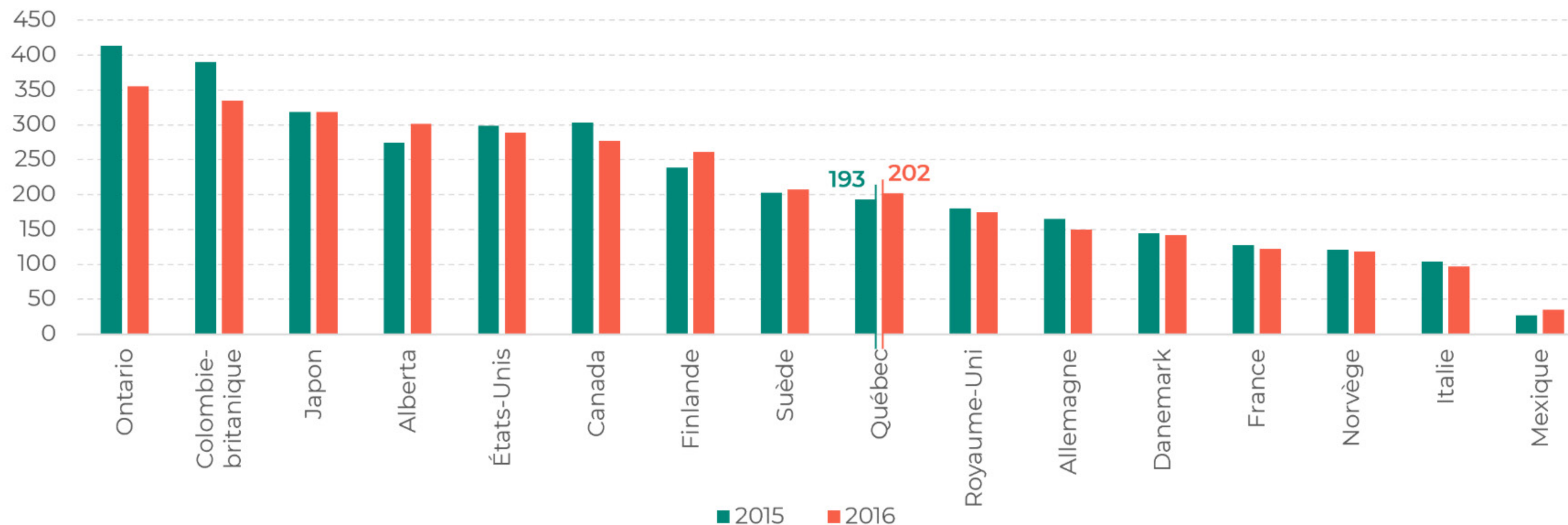


Graphique 12.1

Taux d'imposition combiné sur les bénéfices des sociétés, Québec, autres provinces canadiennes et économies avancées de l'OCDE – 2016 et 2025, en %



Sources :
Chaire en fiscalité et en finances publiques,
https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/01/Bilan-de-la-fiscalite-au-Quebec_Edition-2025_FINAL.pdf



Graphique 18

**Nombre d'inventions brevetées par G\$ US (PPA)
de dépenses intra-muros de R-D (DIRD), 2015 et 2016**

Sources :

Institut de la statistique du Québec,
https://statistique.quebec.ca/fr/document/brevets-selon-le-lieu-de-residence-de-linventeur/tableau/nombre-dinventions-brevetees-a-luspto-par-milliard-de-dollars-de-dird-selon-le-pays-et-la-province#tri_tertr=5&mesr=n%2FG%24%20US%20courants%2C%20PPA%20de%20DIRD

Tableau 4

Classement
Ontario, 2026

	N° de graphique	Rang parmi les provinces 2026	Rang parmi les pays et les provinces 2026	Ontario Note 2026	Québec Note 2010
PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA)	1	3/4	17/42	B	C
Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre				B+	B-
Pourcentage des jeunes adultes sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas l'école	2	2/4	nd	B	D
Pourcentage de la population adulte qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires	4	2/4	4/40	A	B
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle	5	24	nd	B	A
Taux de scolarisation postsecondaire des adultes	6	1/4	1/41	A	A
Taux d'activité des travailleurs âgés	7	1/4	16/42	B	C
Intégration économique des immigrants par rapport aux natifs	8	3/4	nd	C*	D
Coût de la main-d'œuvre				C	C
Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale	9	3/4	nd	C	D
Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés	10	4/4	19/34	C	B
Réglementation				A-	D+
Orientation des lois du travail	(Tableau)	1/4	nd	A	D
Coût de la conformité à la réglementation	11a	2/4	nd	B	C
Nombre d'exigences réglementaires par habitant	11b	1/4	nd	A	D
Finances publiques				C+	C+
Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement	12	34	14/38	B	A
Pression fiscale (recettes fiscales en pourcentage du PIB)	13a	3/4	24/40	C	C
Dette publique	14	3/4	nd	C	D
Autres indicateurs de l'environnement d'affaires				B	C
Âge moyen du stock de capital	15	1/4	nd	A**	C
Intensité entrepreneuriale	16	3/4	nd	C	C-
Dépenses en R-D	17	2/4	16/39	B	B
Innovation	18	34	nd	C	C
Investissements en TIC	19	1/4	1	A	B
Productivité du travail	20	3/4	23/42	C	C
Moyenne générale				B	C

* L'Ontario se classe en 2^e position des provinces pour les immigrants reçus 5 ans et moins auparavant et en 3^e pour les deux autres groupes.

** Ex-aequo avec la Colombie-Britannique.

Notes

1. Les dernières données annuelles disponibles pour les provinces canadiennes s'arrêtaient en 2024 au moment de la mise en page du document. Les chiffres sont exprimés en parité de pouvoir d'achat (PPA en \$ US) en \$ courants.

Selon l'économiste Pierre Fortin, en tenant compte de l'écart des prix de la demande intérieure finale entre les deux provinces, le niveau de vie au Québec aurait déjà rattrapé celui de l'Ontario, [PFortin_Niveau-de-vie-et-performance-economique_0825.pdf](#). P. Fortin fait la différence entre niveau de vie et performance économique. Nos chiffres sont les mêmes que ceux utilisés par le ministère des finances du Québec. On peut noter par ailleurs que la croissance du PIB par habitant entre 2010 et 2024 a été de 77 % au Québec comparativement à 65 % en Ontario, 75 % en C.-B 43 % en Alberta et 78,6 % en moyenne dans l'OCDE.

Voir l'annexe pour le classement du Québec comparativement à d'autres pays
3. selon la CFFP pour 2023.

En 2021-2022, dernière année pour laquelle des comparaisons provinciales
4. sont disponibles, 76 % des élèves québécois ont obtenu un diplôme d'études secondaires dans les délais prévus, la moyenne canadienne était de 84 %, le [taux d'obtention de diplôme avec un délai plus long](#) était de 86 % au Québec et de 91 % en moyenne au Canada. Sources : [Le Québec, cancer canadien de la diplomation et de la littératie, selon un rapport | Le Devoir](#) et [Ajouter ou enlever des données - Taux de cohorte réelle d'obtention du diplôme d'études secondaires, taux d'obtention du diplôme dans le délai prévu et dans un délai plus long, selon le genre](#)

L'indicateur compte bien sûr les diplômes décernés à des personnes âgées de
5. moins ou plus de 22 ans. Néanmoins, dans la mesure où peu de gens cumulent plus d'un diplôme universitaire de premier cycle et que la distribution des diplômes selon l'âge du diplômé est relativement stable dans le temps, il semble approprié de mettre en rapport le nombre annuel de diplômes décernés avec la taille d'une cohorte.

Les taux de diplomation sont un peu différents selon le Recensement de 2021.
6. Tel que rapporté par l'ISQ, 1 307 225 personnes âgées de 25 à 64 ans détiennent un grade universitaire au Québec. Elles représentent 29,5% de la population de ce groupe d'âge. Cette proportion est inférieure à celles qu'on observe en Ontario (36,8%), en Alberta (31,1%), en Colombie-Britannique (35,0 %) et au Canada dans son ensemble (32,9%).

7. Comprend diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, cégep, école de sciences infirmières et des programmes semblables de ce niveau; certificat universitaire inférieur au baccalauréat, baccalauréat; diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat. Selon l'OCDE, il s'agit de l'enseignement supérieur qui suit l'enseignement secondaire, incluant programmes universitaires et formation professionnelle avancée.

8. [Ajouter ou enlever des données - Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon les régions économiques, données trimestrielles désaisonnalisées](#)

9. L'impôt-santé des employeurs représente en quelque sorte un équivalent ontarien de cette cotisation.

10. Ces chiffres sont ceux pour un employeur dont la masse salariale totale dépasse 7,8M\$.

11. Il faut noter par ailleurs les limites des comparaisons de taux de cotisations moyens qui ne représentent pas la situation des différents secteurs. Tel que le fait remarquer l'Association des commissions des accidents du travail du Canada « *les comparaisons de taux de cotisations moyens peuvent être trompeuses et sont influencées par les diverses méthodes adoptées par les commissions des accidents du travail pour obtenir ces taux moyens. Par exemple, la pondération des taux individuels par masse salariale ou par secteur peut affecter de façon importante le taux moyen. La composition des secteurs, les niveaux variés de prestations et de plafonds des salaires, l'étendue de la protection du secteur et le niveau de la dette non provisionnée peuvent aussi entraîner de fausses comparaisons de taux de cotisations moyens par province et territoire* ». [Taux moyens provisoires des cotisations | ACATC](#)

12. Depuis le 1^{er} janvier 2024, une deuxième cotisation supplémentaire calculée sur la partie du salaire admissible de l'employé qui dépasse le maximum des gains admissibles au RRQ (74 600 \$ en 2026), jusqu'à concurrence du maximum supplémentaire des gains admissibles (85 000 \$ en 2026) doit être retenue. Le taux de cette deuxième cotisation supplémentaire est de 8 % par année, soit 4 % pour l'employé et 4 % pour l'employeur. Le taux du RRQ a diminué au Québec en 2026 pour passer à 12,6 %.

13. Les impôts sur les salaires sont les impôts acquittés par les entreprises en proportion des salaires payés ou d'après un montant fixe par employé, à l'exclusion des cotisations de sécurité sociale qui sont traitées séparément. Au Québec, le principal prélèvement associé à ces impôts est la cotisation au Fonds des services de santé (FSS).

14. On sait qu'en mars 2026, le salaire minimum est de 15 \$ en Alberta, 16,10 \$ au Québec (il sera porté à 16,60 \$ l'heure le 1^{er} mai 2026), 17,60 \$ en Ontario (depuis le 1^{er} octobre 2025) et 17,85 \$ en C.-B. [Salaire minimum par province - Retail Council of Canada](#) Rappelons que le gouvernement du Québec cible un ratio de 50 % entre le taux général du salaire minimum et le salaire horaire moyen ce qui semble un bon équilibre entre les objectifs discutés plus haut.

15. [Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada](#)

16. Pour autant que 50 % des travailleurs aient signé une carte d'adhésion

17. Voir par exemple Dachis Benjamin et Robert Hebdon, *The Laws of Unintended Consequences: The Effect of Labour Legislation on Wages and Strikes*, C.D. Howe Institute, Commentary no 304, juin 2010, <https://www.cdhowe.org/public-policy-research/laws-unintended-consequence-effect-labour-legislation-wages-and-strikes>.

18. John W. BUDD et Yijiang WANG, « Labor Policy and Investment Evidence from Canada » (PDF) [Labor Policy and Investment: Evidence from Canada](#)

19. L'analyse menée par la FCEI répartit le coût annuel de la réglementation en quatre grandes catégories : les charges liées aux salaires, les frais professionnels (comme ceux des comptables), les investissements nécessaires en matériels spécifiques et en travaux de rénovation, ainsi que les pertes résultant des délais occasionnés par la réglementation.

20. [Paperasserie : Bulletin des provinces](#)

21. Le plan d'action 2020-2025 du gouvernement du Québec vise à réduire le nombre de démarches administratives de 10 %, le volume total de démarches de 15 % et le coût global de 20 %, entraînant des économies annuelles d'environ 200 millions de dollars. [PN_AIR_1028-2026.pdf](#) et <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allegement-reglementaire-2020-2025>

22. [Budget 2026-2027 – Plan budgétaire](#)

23. Dont notamment la passation en charges immédiate et d’autres formes d’amortissement accéléré au Québec et au fédéral (la superdéduction), et le C3i au Québec. Un autre élément qui fait une différence avec les É-U concerne les taxes sur la valeur ajoutée utilisées au niveau fédéral et dans la plupart des provinces canadiennes plutôt que des taxes sur la vente au détail qui existent aux États-Unis.

24. Il faut noter que le calcul du TEMI repose sur un certain nombre d’hypothèses. Selon une méthodologie de calcul différente de celle utilisée par les ministères des finances du Québec et du Canada, Mintz et coll. calculaient le TEMI du Québec à 19,8% pour 2010, ce qui le classait toujours au premier rang des provinces canadiennes, et au vingt et unième rang à l’échelle des provinces et des pays de l’OCDE.

25. <https://ssrn.com/abstract=3925702>. Une des raisons pour lesquelles les projets d’envergure apparaissent moins rentables, c’est qu’une proportion des investissements peut être non amortissable. Aussi, pour ces projets, le rendement net moyen attendu peut être plus élevé que le rendement marginal, d’où le fait que ces projets risquent davantage de se réaliser dans des juridictions où le taux moyen d’impôt est plus faible.

26. Il s’agit du taux pour les grandes entreprises, ce taux est de 12,2 % (11,2 % à compter du 29 avril 2026) pour les PME admissibles à la déduction pour petites entreprises, DPE). Le taux québécois pour les grandes entreprises est le même qu’en Ontario, sauf pour la fabrication (10 % en Ontario, vs 11,5 % au Québec).

27. [Bilan-de-la-fiscalite-au-Quebec_Edition-2026.pdf](#)

28. La dette représentant les déficits cumulés se calcule en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passifs, ainsi que les actifs non financiers. Autrement dit, il s’agit de la différence entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s’agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu’utilise le gouvernement fédéral pour présenter l’évolution de sa dette.

29. Le gouvernement du Québec (ministère des Finances) publiait la dette brute et les déficits cumulés des autres provinces dans son budget, mais il ne l’a pas fait lors des derniers budgets et l’Institut de la statistique du Québec ne diffuse pas de données sur la dette brute par province.

30. Tableau : 10-10-0147-01

31. <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2022/06/cr-2022-08-Panorama-f.pdf>.

32. Le classement du Québec est le même si on considère le total des actifs non résidentiels.

33. Le DMA est la valeur des travaux requis pour rétablir l’état physique d’une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d’état gouvernemental de A, B ou C) afin d’assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique. Plus de 40 % des infrastructures des organismes publics étaient classées D ou E, c’est-à-dire dans un état insatisfaisant, [Budget de dépenses 2025-2026 – Plan québécois des infrastructures 2025-2035](#)

34. [Principales statistiques relatives aux petites entreprises - Juillet 2010](#) et calculs du CPQ.

35. É. St-Jean et M. Duhamel (2025), *Situation de l’activité entrepreneuriale québécoise : rapport 2024 du Global Entrepreneurship Monitor*, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières, Édition 2025, [Rapport GEM sept 2024.indd](#) et https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1512/O0003682956_GEM_2020_final.pdf.

36. Le total des entrepreneurs naissants (jusqu’à trois mois de salaires versés) et des nouveaux entrepreneurs (de 4 mois jusqu’à 41 mois de salaires versés).

37. [Grande Enquête sur l’innovation - 2026](#) et [Grande enquête sur l’innovation dans les entreprises au Québec 2024 | Le baromètre de l’innovation](#)

38. À noter que les données couvrent les 3 dernières années dans le cas des pays européens et les 12 derniers mois pour les provinces canadiennes.

39. Le reste du Canada à l’exception de l’Alberta comprend le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

40. [Ajouter ou enlever des données - Possession des actifs de propriété intellectuelle, selon l’industrie et la taille de l’entreprise](#)

41. [Adoption et utilisation de l’intelligence artificielle par les entreprises au Québec en 2024 et en 2025. Portrait exploratoire](#)

42. [Les Québécois ont-ils trouvé la recette du bonheur ? | La Presse](#)

43. [cr_2025-05_panorama_finances_publicques_f.pdf](#) chiffres de l’année 2023, dernière année disponible. Comparaison avec 31 pays

44. [cr_2025-05_panorama_finances_publicques_f.pdf](#)

Notes | 68